



CONSULTATION PUBLIQUE PGMR 2023-29 MATAPÉDIA- MITIS

Rapport de consultation publique



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis

Équipe de travail

Coordination du PGMR

Vincent Dufour

Coordonnateur, Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Rédaction

Vincent Dufour

Coordonnateur, Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Anne Gauvin Forest

Conseillère en gestion des matières résiduelles, Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Animation des rencontres

Vincent Dufour

Coordonnateur, Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Anne Gauvin Forest

Conseillère en gestion des matières résiduelles, Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Sondage

Anne Gauvin Forest

Conseillère en gestion des matières résiduelles, Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Remerciement

L'équipe de travail tient à remercier les employé.e.s des MRC de La Matapédia et de La Mitis pour leur support. Ils remercient également la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli pour l'aide technique de la rencontre du 20 septembre 2022. Finalement, l'équipe de travail tient à remercier tous les citoyens et toutes les citoyennes de La Matapédia et de La Mitis qui ont prit du temps pour s'informer et donner leur avis lors de cette consultation.

Table des matières

1.	OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	2
2.	CONSULTATION PUBLIQUES	3
2.1.	Période de consultation publiques.....	3
2.2.	Diffusion du PGMR conjoint	3
2.3.	Activités de consultations publiques.....	3
2.3.1.	Assemblée publique virtuelle du 5 avril 2022.....	3
2.3.2.	Assemblées publiques présentielle du 20 et 21 septembre 2022	10
	<i>Déroulement de l'assemblée</i>	11
2.3.3.	Sondages.....	13
	Invitation.....	13
	Résultats quantitatifs.....	13
	Commentaires.....	21
2.3.4.	Mémoires	25
	Invitation.....	25
	Mémoires reçus	25
3.	ANALYSES DES COMMENTAIRES SOULEVÉS	26
4.	RECOMMANDATIONS.....	27
	Annexe 1. Résolutions – Adoption du PGMR conjoint 2023-2029	
	Annexe 2. Résolutions – Prolongation de la période de consultation	
	Annexe 3. Avis public – Consultation du 5 avril 2022	
	Annexe 4. Avis public – Consultations du 20 et 21 septembre 2022	
	Annexe 5. Sondage	
	Annexe 6. Guide – Comment rédiger un mémoire	
	Annexe 7. Mémoire guidé	
	Annexe 8. Mémoires reçus	

Liste des figures

Figure 1 – Répartition des répondants sur si les objectifs de réduction de l'enfouissement sont insuffisants (1) ou ambitieux (5).....	15
Figure 2 - Répartition des répondants sur si les objectifs d'augmentation du recyclage sont insuffisants (1) ou ambitieux (5).....	15
Figure 3 - Répartition des répondants sur si les objectifs d'augmentation des matières organiques sont insuffisants (1) ou ambitieux (5)	16
Figure 4 - Répartition des répondants sur si les objectifs d'augmentation des matières récupérées en écocentre sont insuffisants (1) ou ambitieux (5)	16
Figure 5 –Priorité d'action locale prioritaire selon les répondants.....	17
Figure 6 – Priorités d'action selon les répondants	18
Figure 7 - Répartition des répondants sur si les communications en gestion des matières résiduelles sont mauvaises (1) ou excellentes (5)	19
Figure 8 - Répartition des répondants sur si l'accessibilité de l'information en gestion des matières résiduelles est mauvaise (1) ou excellente (5).....	19
Figure 9 - Répartition des répondants sur si les services municipaux en gestion des matières résiduelles sont mauvais (1) ou excellents (5).....	20
Figure 10 - Répartition des répondants sur si les efforts de réduction des déchets des municipalités sont mauvais (1) ou excellents (5)	20

Liste des tableaux

Tableau 1 – Provenance des répondants	14
Tableau 2 – Âge des répondants.....	14

Lexique

Bac roulant	Contenant en plastique, muni de roues, servant à la collecte des matières recyclables, des déchets et des matières organiques, d'une capacité variant entre 60 et 360 litres.
Biométhanisation	Procédé de recyclage biologique des matières organiques putrescibles par des microorganismes en absence d'oxygène. Appelé également digestion anaérobie, fermentation méthanique ou méthanisation, ce processus de traitement produit un résidu appelé digestat ainsi que du biogaz.
Boue municipale, industrielle et fosse septique (biosolide)	Matériel solide, semi-solide ou liquide qui résulte du traitement des boues des eaux usées municipales ou industrielles et qui contient des matières organiques ou des éléments nutritifs nécessaires aux cultures. À la différence des boues, les biosolides ont subi un traitement pour diminuer ou éliminer les organismes pathogènes. Ils sont utilisés comme amendements organiques des sols ou comme sources d'éléments fertilisants (engrais).
Centre de tri	Installation où l'on reçoit, trie et conditionne les matières recyclables issues de la collecte sélective avant d'être vendues pour valorisation.
Collecte sélective	Mode de récupération qui permet de cueillir des matières recyclables pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par un système de collecte porte à porte ainsi que par apport volontaire à un point de dépôt.
Compostage	Procédé de traitement biologique qui permet la biodégradation (biooxydation) des matières organiques, sous l'action de microorganismes aérobies (vivant en présence d'oxygène). Les matières organiques sont d'abord mélangées à des agents structurants (ex. : copeaux de bois) pour en favoriser l'aération, puis placées en andains, en piles ou dans un réacteur. On obtient le compost après l'atteinte d'une phase thermophile (température entre 45 °C et 70 °C) et après une phase subséquente de maturation.
Composte domestique	Compostage des matières organiques résidentielles végétales (feuilles, gazon, résidus de taille, résidus de jardin et résidus de table composés exclusivement de végétaux en vrac) par le citoyen sur sa propriété pour ses propres besoins. Cette activité peut être réalisée soit en amas, soit dans un bac appelé composteur domestique.

Conteneur	Contenant en métal ou en plastique d'une capacité de 2 vg ³ et plus pouvant servir à la collecte des ordures ou des matières recyclables. La levée de ses contenants est mécanique, soit par chargement avant ou arrière.
Déchets	Matières résiduelles destinées à l'élimination qu'elles soient sans égard composées de résidus ultimes, de matières recyclables, de matières organiques ou toutes autres matières. Pour la collecte résidentielle, le terme « ordures ménagères » peut être utilisé.
Écocentre	Lieu physique où les usagers y apportent volontairement des matières résiduelles, des encombrants tels que du bois, des résidus verts, du métal, des petits et des gros électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage ou la valorisation sinon elles sont éliminées.
Élimination	Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.
Encombrant	Il s'agit de matériaux secs d'origine domestique, qui en raison de leur grande taille ne peuvent être éliminés avec les résidus. Les encombrants comprennent notamment les meubles et les appareils électroménagers.
Enfouissement	Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre (matériel de recouvrement).
Hiérarchisation des 3RV-E	Selon l'article 53.41 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la hiérarchisation des 3RV-E implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant : le réemploi, le recyclage (y compris le traitement biologique ou l'épandage au sol), toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traités pour être utilisées comme substituts à des matières premières (valorisation matière), la valorisation énergétique, l'élimination.
Herbicyclage	Pratique qui consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte. Elle représente une façon simple de réduire à la source les matières organiques putrescibles à gérer.

Lieu d'enfouissement Technique (LET)	Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides dont les parois sont étanches et le lixiviat traité, lieu d'enfouissement dit de nouvelle génération.
Lixiviat	Liquide résiduel produit par l'infiltration d'eau ou d'autres liquides à travers une masse de matières lors de leur entreposage ou à l'une ou l'autre des étapes de traitement.
Matériaux secs	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.)
Matière organique	Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes. Comprend les résidus verts, les résidus de table et les fibres (papier, carton et bois). Également utilisé dans le même sens : matière compostable. Voir résidu organique
Matière recyclable	Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.
Matière résiduelle	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit, ou plus généralement, tout bien meuble abandonnée ou que le détenteur destine à l'abandon.
Mesure	Toute disposition que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit pour agir en gestion des matières résiduelles, y compris les activités de gestion des matières résiduelles ou celles qui contribuent à la gestion des matières résiduelles, les règlements, les installations et les programmes.
Multi-logement	Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiques.
Pneu hors d'usage	Pneus endommagés qui ne peuvent être réutilisés ou rechapés, ou de pneus comportant des défauts de fabrication. Les pneus hors d'usage peuvent être recyclés en produits finis caoutchoutés (tapis de dynamitage, d'étable, asphalte caoutchouté, etc.) ou en d'autres sous-produits (noir de carbone, huiles, etc.) Ils peuvent également être dirigés vers la valorisation énergétique (cimenteries, centrales d'énergie, etc.). Il importe de faire la distinction entre un pneu hors d'usage et un pneu usé, ce dernier pouvant être réutilisé ou rechapé.

Récupération	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer ou conditionner (déchetage, mise en ballots, broyage, etc.) des matières mises au rebut en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.
Récupération à la source	Opération par laquelle les matières recyclables sont ramassées à l'endroit même où elles sont produites ou utilisées.
Recyclage	Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. L'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.
Réduction à la source	Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.
Réemploi	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.
Résidu alimentaire	Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les citoyens à la maison ou au travail ou dans les secteurs institutionnel et commercial (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).
Résidu ultime	Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la valorisation des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.
Résidu vert	Matière végétale produite dans le cadre de travaux de jardinage, d'horticulture, d'aménagement paysager ou de dégagement de terrains. Les résidus verts comprennent notamment les feuilles mortes, le gazon et les autres herbes coupées, les retailles d'arbres, d'arbustes et les résidus horticoles divers issus du secteur résidentiel, municipal, institutionnel ou commercial. Aux fins d'application des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et du Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, voir les définitions de résidus verts qui y sont présentées.

Résidu domestique Dangereux (RDD)	Résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.
Responsabilité élargie des producteurs (RÉP)	Un instrument de politique de l'environnement qui étend les obligations matérielles et/ou financières du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation
Réutilisation	Réemploi d'un objet ou d'une matière.
Ressourceries	Impliquées dans la réduction des déchets, la réutilisation, le recyclage et le compostage des matières de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle, les ressourceries œuvrent à la protection de l'environnement en s'efforçant de rassembler les forces vives du milieu et d'établir un partenariat avec le maximum d'intervenants concernés par la gestion des matières résiduelles. Elles prennent une part active dans l'amélioration de la qualité de vie des communautés dans lesquelles elles s'insèrent et favorisent la réinsertion sociale, la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre par la création d'emplois durables. Le développement de ces entreprises d'économie sociale s'élabore selon trois axes majeurs : l'environnement, le social et l'économique.
Taux de récupération	Quantité de matières récupérées pour les fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résidentielles produites.
Taux de recyclage	Quantité de matières récupérées et mises en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.
Textile	<p>Le recyclage des textiles se divise en deux catégories : les textiles postindustriels et les textiles après consommation. Les textiles postindustriels proviennent principalement des activités de fabrication de vêtements et de meubles. Ces textiles sont généralement homogènes et en grande quantité. Les fibres recyclées sont vendues aux filatures ou, lorsqu'elles sont mixtes, à des entreprises spécialisées dans le rembourrage et à l'industrie de l'automobile.</p> <p>Les textiles après consommation sont généralement récupérés par des friperies, des comptoirs vestimentaires ou des organismes à but non lucratif qui les utilisent comme source de financement. Ils sont alors revendus sur place ou confiés à des récupérateurs qui les revendent à d'autres friperies ou sur les marchés internationaux.</p>

Traitement	Procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.
Tri à la source	Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.
Tri à la source en vrac	Séparation des résidus organiques par les générateurs, à l'endroit où ils sont produits, puis dépôt dans un bac prévu à cette fin (sans sac) ou dans des sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule plastique ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique compostable.
Valorisation	Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets.
Valorisation énergétique	Utilisation de matières récupérées dans un procédé de production d'énergie par combustion.

Abréviations

ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
MO	Matière organique
MRC	Municipalité régionale de comté
MRF	Matières résiduelles fertilisantes
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RITMR	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis
SÉMER	Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
TNO	Territoires non organisés

Liste des unités de mesure

Tonne métrique tm	1 000 kilogrammes (kg)
Litres (l)	0,001 m ³
Masse volumique des boues	1,01 tonne / m ³

INTRODUCTION

Les Municipalités régionales de comté (MRC) de La Matapédia et de La Mitis ont adopté leur première version du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2004, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). En 2014, elles ont lancé le processus de révision pour élaborer le PGMR révisé 2016-2020. Puis, en 2021, les MRC ont effectué leur seconde vague de révision de PGMR afin d'élaborer le PGMR révisé et conjoint pour 2023-2029.

En 2019, le gouvernement provincial a adopté le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. S'appuyant sur la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte et sur l'engagement collectif et individuel des Québécois à l'égard du développement durable, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles veut encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles. Les enjeux sont de :

- Mettre un terme au gaspillage ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Ces enjeux se traduisent par l'atteinte des objectifs suivants pour 2023:

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

En juillet 2020, le gouvernement provincial a lancé la Stratégie de valorisation de la matière organique dont les objectifs sont :

- Offrir la collecte de la matière organique à tous les citoyens du Québec d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par année les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

La nouvelle version du PGMR révisé et conjoint permet d'inclure les nouveaux objectifs et nouvelles orientations gouvernementaux dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC.

Le choix des deux MRC d'une rédaction et application conjointe du PGMR s'est fait en raison de la similitude des territoires et du partage de ressources humaines et d'infrastructures. Cette décision permettra une gestion des matières résiduelles plus efficace et cohérente.

Les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont adopté le projet de PGMR conjoint 2023-2029 le 13 octobre 2021 (annexe 1). Les différentes activités de consultations publiques ont eu lieu dans les 12 mois suivants.

1. OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE

Comme énoncé à l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à une procédure de consultation publique.

Article 53.13

La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.

Les articles 53.14 et 53.15 de la LQE définissent certains éléments de la procédure à mettre en place.

Article 53.14

Au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

Article 53.15

Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

À l'issue de ces assemblées, la MRC dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la MRC.

Enfin, l'article 53.16 de la LQE énonce certaines exigences relatives à la transmission du rapport de consultation final.

Article 53.16

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

2. CONSULTATION PUBLIQUES

2.1. Période de consultation publiques

Lors de l'adoption du projet de PGMR conjoint le 13 octobre 2021 par la MRC de La Matapédia et la MRC de la Mitis, chacune des MRC avait résolu qu'une consultation publique devait être faite dans un délai d'au plus 6 mois, soit avant le 13 avril 2022.

Considérant que les consultations du printemps 2022 ont eu lieu majoritairement virtuellement en raison de la pandémie et qu'avec le contexte changeant, des citoyens ont exprimé le désir que des consultations soient tenus en personne, nécessitant ainsi une prolongation de la période de consultation.

Ainsi, le 11 mai 2022, les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont chacune adopté une résolution afin que la période de consultation soit prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 13 octobre 2022 (annexe 2).

2.2. Diffusion du PGMR conjoint

Tel que stipulé à l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR conjoint fut disponible pour consultation dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR et sur le site Internet de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, et ce, durant toute la période de consultation.

2.3. Activités de consultations publiques

Différents moyens de consultations ont été mis en place afin de diversifier les façons dont les citoyens pouvaient donner leur avis et ainsi, tenter d'avoir le plus de commentaires possibles :

- Une consultation publique virtuelle
- Une consultation publique en présentiel
- Un sondage
- Un mémoire

2.3.1. Assemblée publique virtuelle du 5 avril 2022

Convocation

Lors de l'adoption du projet de PGMR conjoint à l'automne 2021, l'objectif était de tenir des rencontres publiques en personne dans chacune des MRC. En décembre 2021, face à l'augmentation des cas de Covid, le gouvernement du Québec a imposé des mesures sanitaires strictes qui limitaient les rassemblements publics.

Les décisions finales sur les modalités de la tenue de la consultation ont été prise en janvier 2022 afin de respecter le délai d'au moins 45 jours pour l'annoncer et donc, avant les

assouplissements des mesures sanitaires annoncés vers la mi-février 2022. Par conséquent, les communiqués étaient tous écrits et les publicités prêtes pour la diffusion avant ces assouplissements. La formule en mode virtuelle permettait de demeurer à l'épreuve d'un retour des mesures sanitaires en cas d'une nouvelle vague.

Ainsi, un avis a été émis le 16 février 2022 dans les journaux locaux (annexe 3), par communiqués, par publications web et dans les médias sociaux ainsi que par des entrevues dans les médias locaux informant la population des activités suivantes :

- La tenue le 5 avril 2022, 19h00, d'une consultation publique virtuelle;
- Un sondage en ligne se terminant le 13 avril 2022;
- Et une période de dépôt de mémoire se terminant le 13 mai 2022.

Présences

37 personnes en ligne et sur Facebook Live le soir de la rencontre.

Un problème informatique a fait que la liste des personnes présentes est indisponible.

Déroulement de l'assemblée

La rencontre a débuté par une présentation des animateurs et en expliquant de lever la main ou écrire dans le chat pour poser les questions à la fin des blocs.

Une présentation du projet de PGMR a eu lieu. Une mention a été faite en début de présentation qu'une rencontre publique aurait lieu en mai 2022 spécifiquement sur le projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse puisque plusieurs personnes semblaient être présentes pour discuter de ce projet.

Voici les commentaires et questions des intervenants et animateurs lors de la rencontre en ordre chronologique :

Intervenant	Commentaires / Questions de l'intervenant	Commentaires / Réponses des animateurs
François Tremblay	Est-ce que le projet de LET fait partie du PGMR? Pourquoi ne pas en discuté?	Il s'agit d'une rencontre sur le PGMR dont la Multiplateforme est une des mesures. Une rencontre sur la Multiplateforme aura lieu en mai 2022, mais pour le bienfait de la rencontre, on pourra prendre les questions plus spécifiques au projet en fin de rencontre.
Suzanne Lavoie	La rencontre est à la fin mai pour Multiplateforme, mais fin période mémoire le 13 mai?	La période de consultation sera prolongée.
Madeleine Plante	Résidus de plastique : Étude d'une université manitobaine de chenille qui digère des plastiques.	On se pose la question si c'est le genre de technologie qui pourrait être utilisé chez nous au niveau de l'économie circulaire.

Inconnu	Pour les bouteilles en verre, est-ce que les petites bouteilles seront aussi consignées?	Toutes les bouteilles de 250 ml à 2 litres selon les informations disponibles.
François Tremblay	Il n'y a pas beaucoup de mesure concrète, ce sont beaucoup des concepts comme encourager, etc. Est-ce qu'il y a des mesures concrètes qui seront prises pour que les gens modifient leurs comportements? À d'autres endroits les citoyens sont chargés en fonction du volume de déchets, etc.	Il y a dans les fiches des mesures des actions plus concrètes et il y a annuellement un plan d'action. La tarification incitative n'est pas dans la liste, mais est mentionné dans les sondages. Ce sont des outils qu'il faudrait développer et une uniformité sur le territoire pour avoir un seul message unique
Inconnu	Les couches jetables seront-elles recyclables dans le futur?	Recyclable ce serait surprenant, mais nous travaillons à encourager les couches lavables et certaines municipalités offrent des subventions en ce sens.
Jean-François Pagé	L'impact du projet de Multiplateforme à Saint-Moïse n'est pas discuté à cette rencontre?	Ce sera discuté à la rencontre de mai 2022, mais on pourra en discuter à la fin de cette rencontre.
Madeleine Plante	Est-ce que le Zéro Déchet est vraiment réalisable?	Le concept Zéro Déchet vise un objectif utopique. L'idée est de tendre vers le Zéro Déchet. Il est possible de faire comme à Lévis un accompagnement pour des familles Zéro Déchet.
Kathy Verreault	Pourquoi faire un LET à Saint-Moïse quand les populations sont aux extrémités? Pourquoi pas un site dans chaque MRC?	Le LET de Saint-Moïse serait l'un des plus petits au Québec. C'est dans la limite de la rentabilité.
Inconnu	Avez-vous des exemples concrets d'être à l'affût des opportunités d'économie circulaire?	On travaille beaucoup avec Synergie Bas-Saint-Laurent. Ils travaillent avec les entreprises afin de voir des façons de traiter les matières résiduelles localement.
Inconnu	Devrait-on préserver nos bâtiments avant de parler de déconstruction?	Point prit en note. À titre d'exemple, Ste-Flavie a privilégié déménager les bâtiments menacer par l'érosion côtière plutôt que démolir. Nous avons également émit la recommandation de déconstruire et revendre les matériaux à l'Écocentre de La Mitis plutôt que démolir.
Suzanne Lavoie	Le MELCC a mentionné qu'il ne voulait plus de nouveau LET au Québec.	C'était l'objectif du REIMR et ça fait partie des discussions concernant le projet de St-Moïse.
Inconnu	Optimisation municipale, est-ce qu'on parle de regroupement des collectes?	Tout est sur la table pour avoir une meilleure synergie locale et régionale. Par exemple, le projet de loi actuel de

		modernisation de la collecte sélective prévoit d'avantager les regroupements au niveau régional.
Jean-François Pagé	Le LET de St-Moïse sera l'un des plus petits sites au Québec, mais avec la réduction des déchets, est-ce que le site les coûts augmenteront car la baisse de tonnage aura un impact sur les coûts fixes?	Ce sera plus précis à la rencontre de mai, mais en réduisant les tonnages, ça augmentera la durée de vie des cellules et du site. Ainsi une cellule ouverte pour 5 ans à 2 M\$ qui dure 7 ans, le 2 M\$ sera déjà amortit à la 5 ^e année alors il y aura 2 années à coût moindre. À noter que la volonté actuelle n'est de ne pas ouvrir la porte à aller chercher des tonnages ailleurs que dans La Matapédia et La Mitis.
Jean-François Pagé	La même réponse n'est-elle pas applicable pour le transport à Rivière-du-Loup?	La viabilité du projet comparativement au statu quo sera analysé avant de prendre une décision d'aller de l'avant.
Inconnu	Le styromousse sera-t-il recyclable? Pourquoi les cantines n'utilisent pas des produits recyclables?	Le projet de règlement de modernisation de la collecte sélective prévoit que le styromousse serait recyclable en 2027. Par contre, il est mieux d'axer vers la réduction à la source. La MRC de La Mitis a d'ailleurs adopté une stratégie de bannissement des produits de plastique à usage unique qui vise notamment les styromousses dans les cantines. Des choses s'en viennent au niveau fédéral.
François Tremblay	<p>Est-ce que les coûts sociaux sont pris en compte dans la réflexion pour un projet de LET comme à Saint-Moïse?</p> <p>Également, une réflexion au niveau de l'équité alors qu'une petite municipalité aura 100% des déchets de La Matapédia et de La Mitis?</p> <p>Qu'est-ce qui motive le choix de Saint-Moïse pour l'évaluation du projet?</p> <p>Pourquoi y a-t-il eu des interventions sur le site alors qu'il n'y a pas d'autorisation de projet?</p>	<p>Coûts sociaux : Ce sera aux élus de prendre ça en considération.</p> <p>GES et St-Moïse : Au niveau des collectes locales il y a peu de variation pour les GES. La diminution se trouve au niveau du transport entre La Matapédia et La Mitis avec le LET de Cacouna et même St-Rosaire pour une partie des tonnages qui est possible de couper.</p> <p>Localisation : La réflexion était d'avoir un site à mi-chemin entre La Matapédia et La Mitis. Une évaluation a été faite afin de déterminer des zones potentielles et la Municipalité de St-Moïse a accepté une évaluation du projet sur son territoire conditionnement à si le projet se réalise, il y aura une entente de compensation.</p> <p>Intervention : Le site avait déjà un chemin sur le site et dans les dernières années un castor a bouché le ponceau.</p>

		Des demandes de permis ont été faites pour faire les interventions pour limiter les dommages du castor et permettre aux évaluations terrain de pouvoir se faire.
Inconnu	Est-ce qu'il y aura un BAPE?	Le BAPE n'est pas automatique selon nos informations, mais déjà beaucoup d'organismes ont mentionné qu'ils en feront la demande.
François Tremblay	L'équitabilité n'aurait-elle pas été que les plus gros producteurs soient responsables de leur déchet? Est-ce qu'il a été analysé d'autres sites sur le territoire moins naturel?	Le point pourra être discuté à la rencontre de mai avec les experts qui seront présents.
François Tremblay	Est-ce que c'est possible d'améliorer les communications pour les annonces de rencontre? On suggère un envoi postal complet.	Plusieurs choses ont été faites, on est ouvert à améliorer comme rejoindre les résidents à temps partiel du territoire. Par contre, nous sommes parfois dépendant de comment les médias locaux couvrent ou non le sujet.
Inconnu	Attention au plastique compostable qui ne sont pas acceptés au compostage qui le sont à la biométhanisation.	Effectivement, mais beaucoup de produit compostables vont dans les deux endroits.
Inconnu	Quels sont les risques de contamination des points d'eau pour Saint-Moïse s'il y a construction du LET?	Au niveau de la réglementation, il doit y avoir deux membranes pour assurer l'étanchéité. Il y a un capteur entre les membranes afin de savoir s'il y a une fuite à la première membrane. Les membranes suivent un programme d'assurance qualité par un tiers indépendant pour s'assurer de la conformité et il y a des comptes à rendre au ministère de l'Environnement. Des puits sont installés tout le tour du site pour faire des analyses régulières afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'écoulement dans l'environnement. Le traitement du lixiviat sera par bioréacteur à membrane qui répondra à des normes très sévères avant un rejet dans l'environnement. Advenant un manquement de l'usine, l'eau devra être transporter par camion vers une installation qui en fera le traitement. Il sera impossible que de l'eau non-traitée se retrouve dans l'environnement. Ce pourra être discuté plus précisément à la rencontre de mai.
Étienne Lévesque	Oui pour une Multiplateforme dans La Matapédia et La Mitis.	

Martine Côté	Où sera le site à Saint-Moïse?	Au prolongement du rang 1 vers Sayabec.
Madeleine Plante	Concernant le transport et les GES, est-ce que le transport ne pourrait pas devenir électrique?	Il y a d'énormes enjeux pour le transport électrique notamment au niveau des GES pour l'extraction des matières. La technologie actuelle n'a pas un kilométrage élevé. On ne peut pas prédire l'avenir et on doit prendre des décisions avec les données disponibles.
Madeleine Plante	Est-ce qu'il y a une possibilité d'étirer l'entente avec Rivière-du-Loup au-delà du 31 décembre 2023?	Oui, c'est la date de fin sur l'entente car ça prenait une date de fin.
Madeleine Plante	Lors de la rencontre d'août 2020 sur le projet de Multiplateforme, une personne haut placée de la Régie a mentionné que le projet ne concerne pas les payeurs de taxes habitant en dehors de la municipalité?	On veut rejoindre ces personnes qui ne résident pas la municipalité, mais qui pourraient être impacté. Dès le début, nous avons contactés les propriétaires adjacents au site même s'ils étaient de l'extérieur.
Paul Lepage, maire de Saint-Moïse	Concernant le castor sur le site, si la MRC n'avait pas retiré le castor, la municipalité aurait fait une intervention car il inondait la route.	
Inconnu	Pourrons-nous avoir la liste des présences de ce soir ?	Un rapport de consultation sera publié, mais il y a un problème avec la liste des présences pour une raison inconnue.
Inconnu	Est-ce que la rencontre de mai sera virtuelle également?	Elle est en présence, mais on va évaluer la possibilité de faire cette rencontre en hybride.
Jean-François Pagé	Est-ce que l'utilisation du chemin parce qu'il passe par un zonage vert a un impact sur le projet?	Nous allons analyser la question et revenir avec la réponse à la rencontre de mai.
Jean-François Pagé	Des fois, il faut accepter de payer le coût pour protéger l'environnement. Est-ce que le LET fera que nos biens immobiliers auront la même valeur?	Ça a été analysé dans l'Étude d'impact sur l'environnement et ce pourra être plus discuté en détail à la rencontre de mai, mais selon les données disponibles au Québec, il n'y a pas d'impact négatif sur la valeur foncière des maisons environnantes à un LET. Il est prévu dans le projet d'avoir une mesure de suivi sur la valeur foncière et d'avoir une discussion avec ces résidents s'il y a une problématique.
Madeleine Plante	Concernant les installations de ponceaux et prébarrage, est-ce qu'il y a un danger pour les voisins ou était-ce que pour les études?	C'était pour les études, aucun aménagement supplémentaire n'est prévu pour l'instant.
Sylvain Gagné	Du côté du bac brun et en prenant en compte qu'on désire aller vers le compostage, est-ce qu'il y aura une	Au contraire, plus de matières sont acceptées pour le compostage que pour la biométhanisation, notamment les feuilles mortes.

	diminution des quantités dans le bac brun?	
Inconnu	Est-ce que le comité de suivi du projet de Multiplateforme est toujours actif?	Oui et c'est possible de s'y joindre si vous voulez.
Josée Heppell	Pour le compostage, pourquoi ne pas inciter les citoyens à composter plutôt qu'avoir un bac brun?	Présentement, pour avoir accès au LET de Cacouna, nous devons envoyer nos matières organiques à la SÉMER. Si nous parlons d'un LET, c'est que nous avons d'abord analysé d'avoir uniquement une plateforme de compostage, mais ça aurait fait que nous ne pourrions plus envoyer nos déchets à Cacouna. Matane et Rimouski ont refusé nos déchets et les envoyer plus loin serait plus coûteux, alors un LET s'est greffé au projet de plateforme de compostage, d'où pourquoi nous parlons d'une Multiplateforme. Nous payons par habitant le service de traitement de la SÉMER, donc faire la promotion du compostage à la maison devient contre-intuitif car c'est faire chez soi ce que nous payons pour un autre service.
Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia	Je ne pourrai pas être présente si la rencontre au lieu le 24 mai concernant la Multiplateforme, j'en suis désolée.	La date du 31 mai était également possible en autant que les personnes intéressées soient d'accord.
Général	Les gens expriment leur accord pour changer la rencontre concernant le 31 mai afin de s'assurer que les élus régionaux soient présents.	
Béatrice Gagné :	Rencontre le 31 mai pour Multiplateforme, mais fin période mémoire le 13 mai.	La période de consultation sera prolongée.
Patricia Charest	Pouvez-vous répéter le site sur lequel on peut suivre les travaux?	Il s'agit d'une page web que nous avons mis en ligne le jour 1 du projet en mars 2020 : www.ecoregie.ca/multiplateforme . C'est également disponible sur le Registre des évaluations environnementales.
François Tremblay	Est-ce qu'il sera présenté des comparatifs entre les différents scénarios pour la gestion des déchets lors de la rencontre?	Ce comparatif existe déjà et est disponible. Les données montraient une économie de 500 000\$ par année. Les données seront mises à jour avant de prendre la décision finale.

La rencontre s'est terminée à 22h10.

Mise en ligne de la rencontre

La vidéo sur Facebook a été vue 64 fois en date du 13 octobre 2022.

La rencontre a été publiée sur Youtube et rendu disponible via le site web www.ecoregie.ca/PGMR. La vidéo a été regardée 9 fois en date du 13 octobre 2022.

2.3.2. Assemblées publiques présentielle du 20 et 21 septembre 2022

Convocation

Durant la période de consultation et suite aux changements dans les mesures sanitaires imposées par la Santé publique, quelques citoyens ont demandé à ce que les consultations publiques soient tenues en personne afin de permettre aux citoyens moins à l'aise avec les technologies de participer. Cette demande était impossible à répondre alors étant donné le délai de 45 jours pour l'annonce et de 6 mois pour la tenue de la consultation qui tirait à sa fin le 13 avril 2022.

Considérant cette demande citoyenne et dans un souci de permettre la tenue de consultation publique en personne, les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont adopté une résolution prolongeant les consultations publiques du projet de PGMR conjoint 2023-2029 de 6 mois, soit jusqu'au 13 octobre 2022.

Cette prolongation visait à tenir les activités suivantes :

- Tenue de deux rencontres publiques en personne à Amqui et Mont-Joli en septembre 2022;
- Augmenter le nombre de répondants au sondage en ligne en prolongeant jusqu'au 13 octobre 2022;
- Augmenter le nombre de mémoire en prolongeant jusqu'au 13 octobre 2022.

Ainsi, un avis a été émis le 3 août 2022 dans les journaux locaux (annexe 4), par communiqué le 31 août et le 19 septembre 2022, par publications web et dans les médias sociaux ainsi que par des entrevues dans les médias locaux.

Pour ces rencontres, il a été décidé de faire l'événement sous forme d'atelier sur « *Comment réduire les déchets dans La Matapédia et La Mitis?* » ou une grande place était laissé aux citoyens sur des thématiques préétablies afin de guider les discussions. Les thèmes étaient notamment les suivants :

- Actions I-S-É
- Événements écoresponsables
- Exemplarité municipale et gouvernementale
- Gaspillage alimentaire
- Matières organiques
- Matières problématiques
- Recyclage

- Réduction à la source
- Règlementation
- Réutilisation
- Services offerts
- Tri dans les aires publiques

2.3.2.1. MRC de La Mitis

Présences

La rencontre a eu lieu le 20 septembre 2022, 19h00, à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli.

Six personnes étaient présentes.

Déroulement de l'assemblée

Une courte présentation du PGMR a été faite afin de mettre en contexte l'atelier.

Voici les commentaires reçus durant l'atelier dans La Mitis (reclassé par thématique et non en ordre chronologique) :

Thématiques	Commentaires
Actions I-S-É	Mettre l'argent nécessaire pour une campagne d'I-S-É efficace
	École : Plus impliquer les jeunes par des concours
	Faire une campagne porte-à-porte afin de conscientiser les gens
	Idée de Sainte-Flavie : Rencontre avec les ICI pour donner toutes les informations et toutes les équipes / offre le service de collecte. Tout est en place pour que ça fonctionne alors si ne le fait pas : billet d'infraction.
	Utiliser/faire rayonner les formateurs/conférencier qui font déjà de l'ISÉ dans leur travail (p ex. : la Ferme du Troll)
	Publiciser le dépôt de fer à l'écocentre (ou savoir où ça va) : permet d'augmenter la participation (p ex : les attaches de pain, métal du golf et hôpital).
	Aimants frigo : infos de la régie (pour que ça reste intemporel)
	Communication au DG : à envoyer aux conseillers municipaux
	Communication qui parle : argument financier
	Rencontrer les conseils municipaux pour présenter les enjeux.
	Cahier postal pour les citoyens
Écran numérique des ML	
Matières organiques	Sensibiliser à faire du compost domestique
Matières problématiques	Problématique de déchets dans les rangs : Il y a beaucoup de déchets dans les bords de route (Ex. Verres Tim Hortons) comparativement aux bords de plage qui étaient relativement propre lors de la corvée de nettoyage.
	Plastiques agricoles : remplacer par des plastiques compostables (de maïs)
Objectifs régionaux	Déchets, ne semble pas être assez ambitieux, 5 % par année ? donc diminution de 30 %.

Recyclage	Canettes : aluminium faite au Québec mais consigné/récupéré aux États-Unis. Avoir une meilleure autonomie de recyclage.
Règlementation	Avoir une pesée sur les camions afin de cibler les quartier et secteurs plus problématique.
	Que le CISSS et les CSS aient des politiques zéro déchet.
Réutilisation	Avoir un Inspecteur - Agent Vert pour les ICI afin de faire diminuer les tonnages
	Déconstruction : avoir des lignes directrices (pour les municipalités, les gros commerces et les compagnies de construction) Écocentre : Faire le recyclage des matériaux sur place lorsque possible.
Services offerts	Il y a un super service à l'Écocentre de La Mitis et c'est super propre.
	Le calendrier de Mont-Joli : problématiques pour la compréhension.
	Avoir une ressourcerie au centre-ville de Mont-Joli pour l'accessibilité aux gens plus défavorisés qui n'ont pas de voiture.
Tri dans les aires publiques	Îlots de tri dans toutes les installations des municipalités locales.

2.3.2.2. MRC de La Matapédia

Présences

La rencontre a eu lieu le 21 septembre 2022, 19h00, aux bureaux administratifs de la MRC de La Matapédia à Amqui. Cinq personnes étaient présentes.

Déroulement de l'assemblée

Une courte présentation du PGMR a été faite afin de mettre en contexte l'atelier.

Voici les commentaires reçus durant l'atelier dans La Matapédia (reclassé par thématique et non en ordre chronologique) :

Thématiques	Commentaires
Actions I-S-É	Mot vert dans l'Avant-poste est difficile à lire.
	Ça serait important de faire des communications en lien avec les frais de gestion des matières résiduelles pour sensibiliser.
	Il faut faire une campagne de porte-à-porte (retourner 1 mois après pour faire suivi), valider dans les bacs et expliquer les frais (déchets vs biométhanisation)
	Faire plus de sensibilisation pour les enfants dans les écoles : primaire & secondaire.
Autres	Manque d'élus présents à la consultation de ce soir.
Matières problématiques	Pneus agriculteurs : Il y a des frais pour s'en départir ce qui fait que certains l'enfouissent ou le brûle sur leur terrain.
	Prêt-à-manger : Les contenants et verres sont souvent jetés au sol.
	Plastiques agricoles : Avoir une REP sur les sacs de semences et nourritures.
	Il devrait avoir une REP pour tous les produits qui ne sont pas aisément recyclables.
	Animaux morts en milieu agricole : Il n'y a pas de service. Le problème est que ça augmente les quantités de coyotes car doivent souvent mettre les animaux morts dans le bois.

	MAPAQ : Révision du Règlement sur les aliments pour la gestion des viandes non-comestibles, car le service est inadéquat dans La Matapédia.
Réduction à la source	Il faut encourager l'achat en vrac pour diminuer les déchets et l'achat de seconde main. Nouvelle construction : Il devrait y avoir une aide financière pour installer un toit de tôle, car ils sont plus durables et aisément recyclable en fin de vie.
Règlementation	Il y a une réglementation pour un tri à la source, mais n'est pas appliquée. Il faudrait un inspecteur pour ce faire.
Exemplarité	CSS (et autres instances gouvernementales) : Avoir des îlots de tri obligatoires
Réutilisation	Favoriser la vente en ligne pour le réemploi.
Services offerts	C'est super la liste des matières acceptées sur le calendrier de collecte, ça donne une belle référence. Il devrait y avoir une journée de collecte pour des matières précises (p. ex : le fer), une fois par année.

2.3.3. Sondages

Invitation

Dans chacune des communications faites, une invitation était lancée pour participer à un sondage Google Forms (annexe 5) mis en ligne sur la page web www.ecoregie.ca/PGMR.

La majorité des questions étaient des choix de réponse pour permettre aux personnes qui avaient moins de temps ou une moins grande compréhension des enjeux de pouvoir quand même partager leur opinion.

Le sondage comprenait 21 questions et a été en ligne du 16 février au 13 octobre 2022.

Résultats quantitatifs

En tout, 70 personnes ont répondu au sondage.

Municipalité	Nombre de répondants
Amqui	18
Saint-Moïse	4
Lac-au-Saumon	3
Causapscal	3
Saint-Noël	1
Saint-Tharcisius	1
Sayabec	1
Saint-Vianney	1
Val-Brillant	1
Saint-Léon-le-Grand	1
Sainte-Florence	1
TOTAL – MRC de La Matapédia	35
Saint-Donat	6

Saint-Gabriel-de-Rimouski	7
Price	1
Saint-Octave-de-Métis	3
Mont-Joli	6
Sainte-Luce	3
Grand-Métis	2
Métis-sur-Mer	2
Sainte-Flavie	3
Sainte-Angèle-de-Mérici	2
TOTAL – MRC de La Mitis	35

Tableau 1 – Provenance des répondants

La provenance des répondants est à 50-50 % entre La Matapédia et La Mitis. La majorité des répondants (92,9%) sont des citoyen.ne.s, alors qu'un nombre plus faible sont des élu.e.s municipaux (4,3 %) ou des ICI (2,9%).

Tranches d'âge	Nombre de répondants	% des répondants
20 ans et moins	0	0,0%
21 à 35 ans	17	24,3%
36 à 55 ans	25	35,7%
56 à 75 ans	27	38,6%
76 ans et plus	1	1,4%
TOTAL	70	100,0%

Tableau 2 – Âge des répondants

L'âge des répondants démontrent une bonne répartition. Toutefois, les 20 ans et moins ne sont pas représentés et les 76 ans et plus ont peu participé.

Les premières questions portaient sur les objectifs visés à savoir s'ils étaient insuffisants ou ambitieux sur une échelle de 1 à 5. Voici les résultats :

Enfouissement (déchets envoyés dans les poubelles) : diminution de 15 % (de 395,5 à 355.95 kg/habitant). Moyenne québécoise : 697 kg/habitant

70 réponses

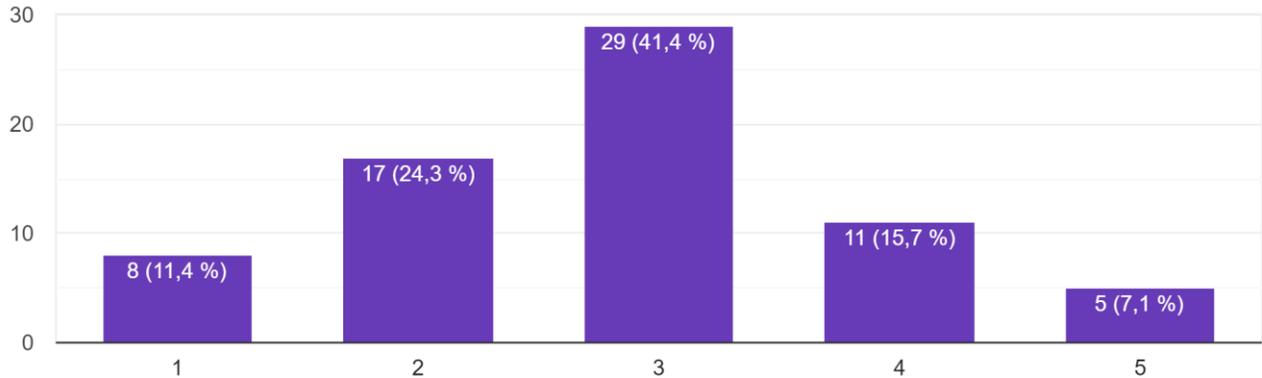


Figure 1 – Répartition des répondants sur si les objectifs de réduction de l'enfouissement sont insuffisants (1) ou ambitieux (5)

Recyclage (bac bleu) : augmentation de 5 % (de 133 à 139 kg/habitant).

70 réponses

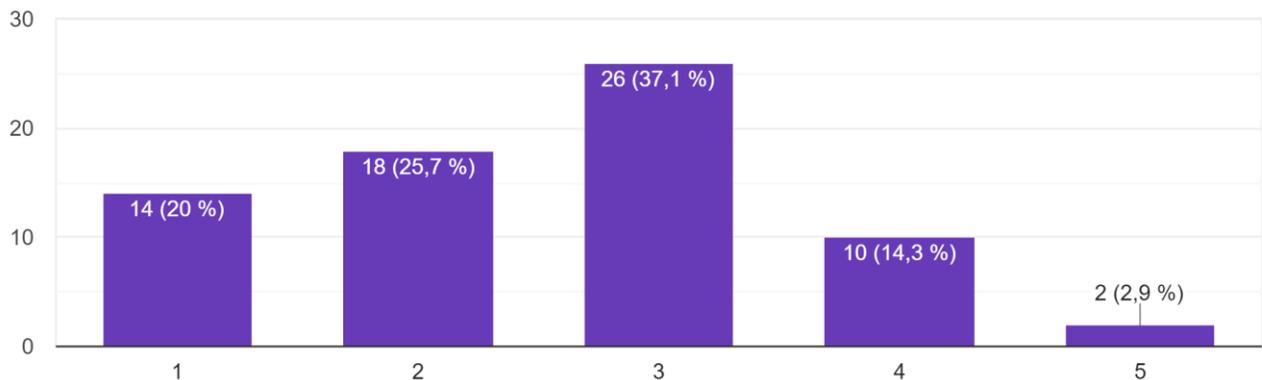


Figure 2 - Répartition des répondants sur si les objectifs d'augmentation du recyclage sont insuffisants (1) ou ambitieux (5)

Matières organiques (bac brun) : augmentation de 50% (de 30.4 à 72.5 kg/habitant). Cette augmentation prend en compte que le secteur ICI (i...ces et institution) débute cette collecte en 2022.

70 réponses

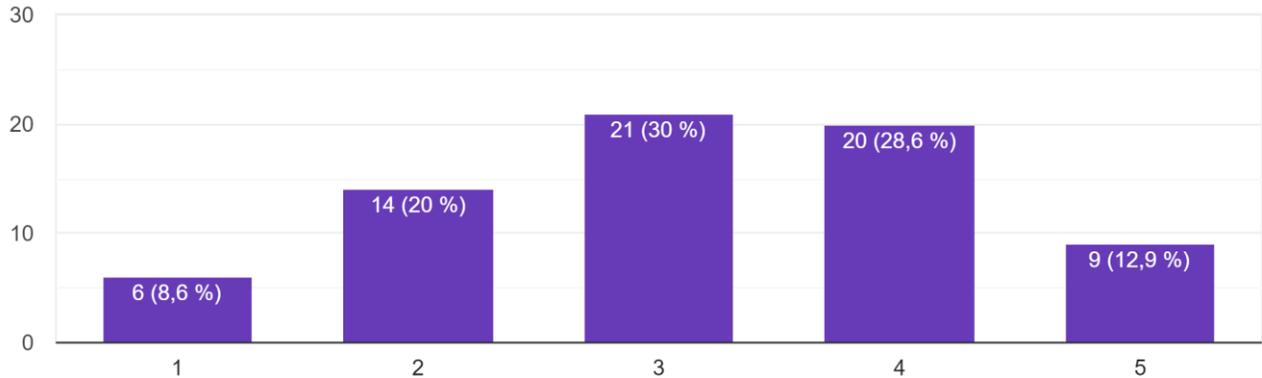


Figure 3 - Répartition des répondants sur si les objectifs d'augmentation des matières organiques sont insuffisants (1) ou ambitieux (5)

Écocentre (encombrants, matériaux de construction, résidus domestiques dangereux etc.) : augmentation de 5% (145 à 152.25 kg/habitant).

70 réponses

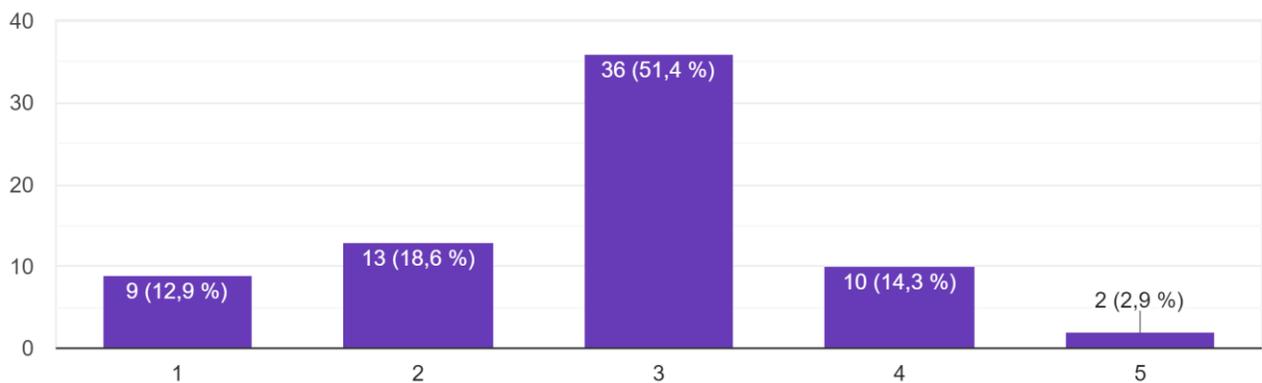


Figure 4 - Répartition des répondants sur si les objectifs d'augmentation des matières récupérées en écocentre sont insuffisants (1) ou ambitieux (5)

Dans le cadre du projet de PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, trois priorités d'actions locales étaient définies. Il était demandé aux participants quelle orientation est la plus prioritaire et la réponse est que les trois ont un taux similaire :

Parmi les orientations établies, quelle est la prioritaire selon vous?

70 réponses



Figure 5 – Priorité d'action locale prioritaire selon les répondants

Il était demandé aux participants de choisir parmi 5 mesures à prioriser pour l'atteinte des objectifs du PGMR. Voici les réponses :

Parmi les priorités d'actions locales établies, quelles sont celles prioritaires selon vous? Choisir 5 actions (pour alléger les choix, GMR : gestion des matières résiduelles)

70 réponses

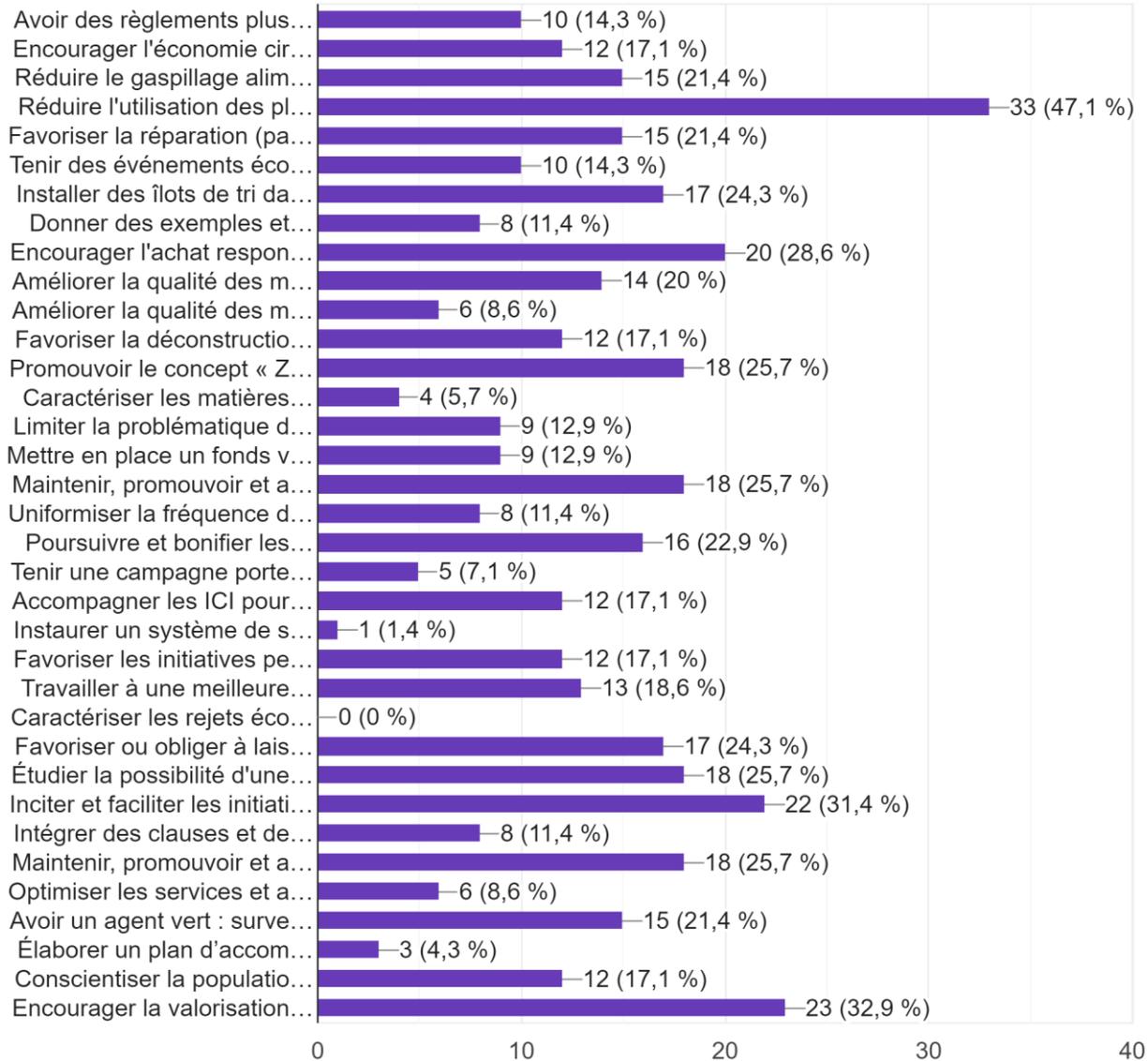


Figure 6 – Priorités d'action selon les répondants

Les résultats démontrent que la réduction des plastiques à usage unique est l'élément favorisé par les répondants. À noter que la méthode de collecte des données par Google Forms rend difficile le traitement de cette réponse.

Les questions suivantes dans le sondage visaient l'amélioration des services actuellement offert en gestion des matières résiduelles de mauvais (1) à excellent (5). Voici les résultats :

Les communications en lien avec la gestion des matières résiduelles (par exemple: les informations que vous recevez)?

70 réponses

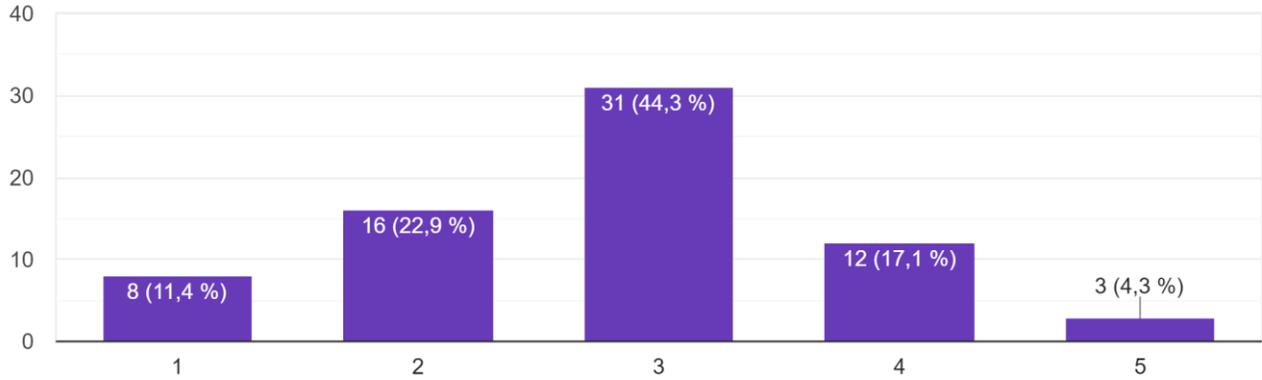


Figure 7 - Répartition des répondants sur si les communications en gestion des matières résiduelles sont mauvaises (1) ou excellentes (5)

L'accessibilité à l'information (par exemple: la facilité à trouver l'information que vous cherchez)?

70 réponses

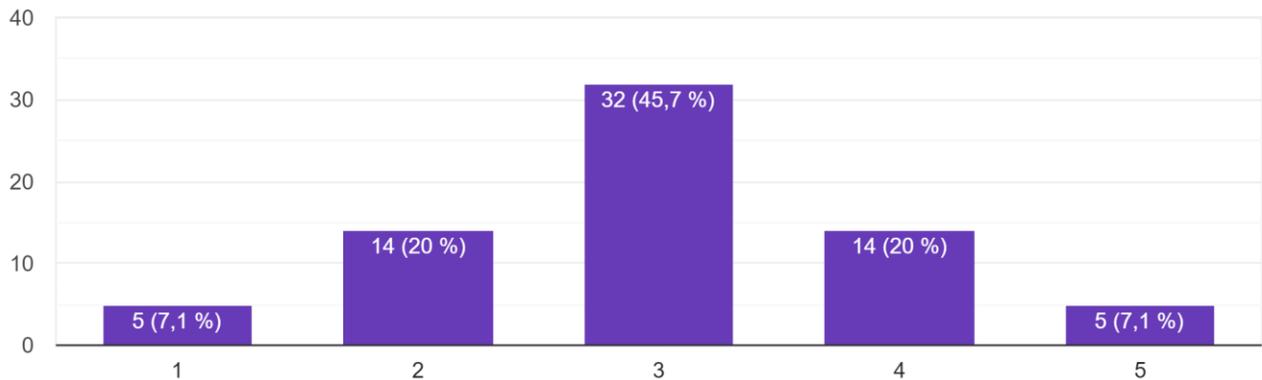


Figure 8 - Répartition des répondants sur si l'accessibilité de l'information en gestion des matières résiduelles est mauvaise (1) ou excellente (5)

Le service de gestion des matières résiduelles que vous recevez (par exemple: le service de collecte des bacs ou conteneurs)?

70 réponses

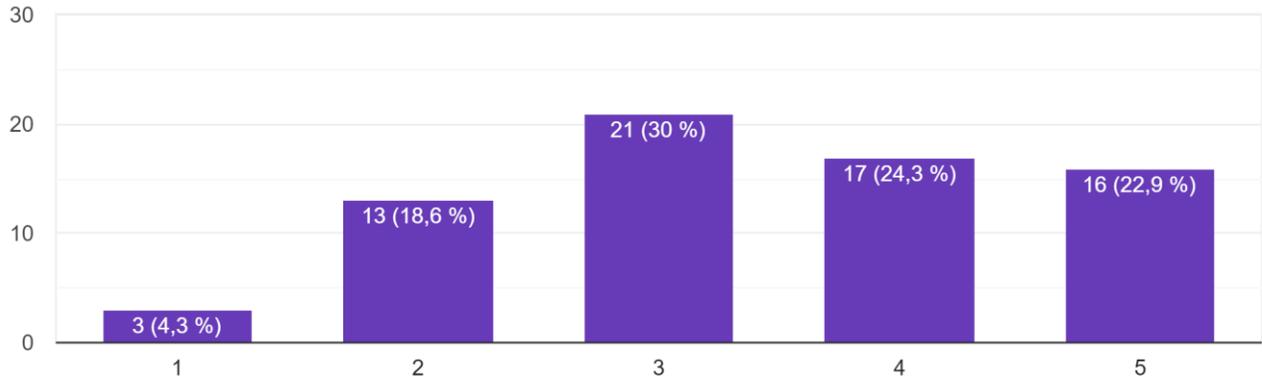


Figure 9 - Répartition des répondants sur si les services municipaux en gestion des matières résiduelles sont mauvais (1) ou excellents (5)

Les efforts de réduction des déchets de votre municipalité (par exemple: les activités de sensibilisation, les fréquences de collecte, la réglementation, etc.)

70 réponses

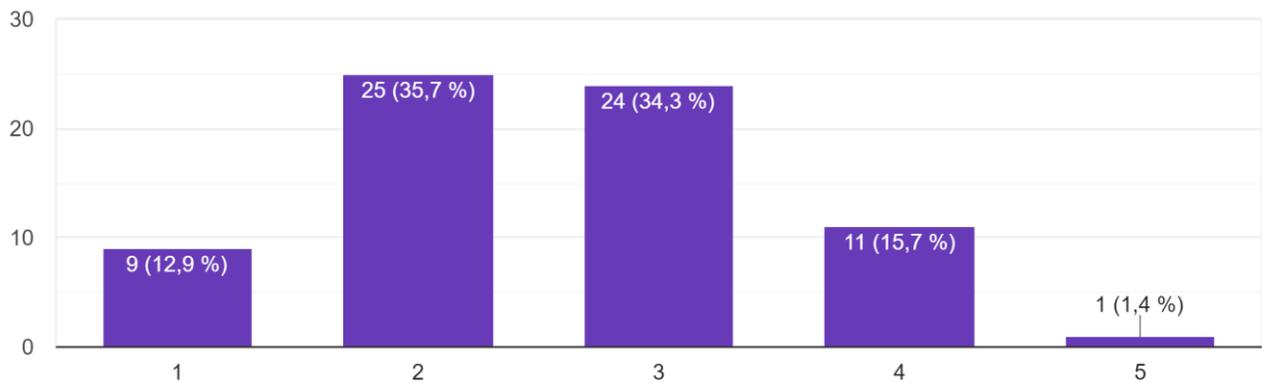


Figure 10 - Répartition des répondants sur si les efforts de réduction des déchets des municipalités sont mauvais (1) ou excellents (5)

Commentaires

Le sondage comprenait deux questions ouvertes.

D'abord à savoir quel est le meilleur moyen, selon les répondants, pour réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement dans La Matapédia et La Mitis. Voici les réponses classées par thème évoqué et laissées telles qu'elles ont été entrées :

Thème	Réponses
Autres	Toutes les propositions de la question précédente sont excellentes en fait. Tout cela mènera à réduire les déchets et améliorer la qualité de vie et l'environnement.
I-S-É	Favoriser le recyclage et le compostage
I-S-É	Sensibilisation et remise en valeur des déchets
I-S-É	Meilleure sensibilisation des jeunes car paradoxalement, ils n'en font que très peu
I-S-É	L'éducation
I-S-É	Sensibilisation
I-S-É	Gestion à la maison de nos déchets. Conscientisation des gens à leur empreinte sur l'environnement. Si la personne n'est pas consciente de son empreinte et ouverte aux changements, peu importe les actions mises en place, elle va s'en balancer !
I-S-É	la loi des trois R
I-S-É	Promouvoir les 3 R. Réduire réutiliser recycler
I-S-É	Sensibilisation suivie de sanctions
I-S-É	Une responsabilisation des citoyens
I-S-É	Vidéo éducatif explicatif des matières à recycler
I-S-É	Conscientiser la population
I-S-É	formation, support , suivi
I-S-É	Il faut poursuivre les efforts de sensibilisation et bien expliquer la distinction entre ce qui va dans le bac vert, le bac brun et le bac bleu.
I-S-É	campagne de sensibilisation aux citoyens , encouragements
I-S-É	Sensibilisation aux maisons
I-S-É	Conscientisation
I-S-É	Accompagner les ICI pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles
I-S-É	Faire de la sensibilisation à la bonne gestion des matières résiduelles. Faire la promotion du compost et subventionner les petits bacs à compost pour les résidents et les restaurateurs.
Matières organiques	
Matières organiques	Encourager le compost. Dans une rue résidentielle de 13 maisons, nous sommes 3 à utiliser le compost de manière régulière. Les gens ne savent pas comment composter, crois que c'est compliqué. Offrir un rabais sur les sacs compostable pour utiliser le bac brun facilement et proprement...
Matières organiques	Obliger l'utilisation du bac brun
Matières organiques	Augmenter la participation citoyenne à la récupération organique (bac brun)
Matières organiques	pour moi j'aimerais que ce qu'on ramasse dans le bac brun soit retourner en compost pour que l'on puisse en profiter comme engrais de jardinage comme il font a Rimouski puisse que les taxe payer pour le ramassage nous soit retourner

	par le compost et se serait plus écologique et économique que d'acheter des engrais qui sont plus ou moins bon merci de prendre en considération ma demande
Matières organiques Services offerts	Pour le bac brun, continuer de permettre les sacs compostables et promouvoir son utilisation auprès des citoyens qui sont réfractaires au bac brun pour cause de mauvaises expériences lors de son implantation, quand les sacs n'étaient pas permis. Aussi, favoriser le développement de la Ressourcerie pour améliorer les locaux (déménager?) et ajouter des heures d'ouverture (midis, certains soirs, fins de semaine), ce qui permettrait aux travailleurs d'y magasiner plutôt que d'acheter en neuf.
Matières organiques	Composter davantage, mettre les ICI au composte
Matières organiques	Envoyer par la poste ou internet un feuillet pour expliquer mieux les matières organiques dans le bac brun et même chose pour le bac bleu il y a beaucoup de monde qui ne mettent pas le bac brun un ticket d'avertissement et ensuite une amende minime qui pourrait servir pour un fond.
Matières organiques	Faire du compost comme rimouski et le redistribuer.
Matières organiques	Composter la matière organique dans la région
Recyclage	Trie sélectif à la base, c.i.e à chaque maison ou industrie
Recyclage	Recycler plus par tous les moyens
Recyclage	Augmenter la qualité du triage des matières résiduelles pour en extraire de la matière première
Recyclage	La consigne élargie
Recyclage	D'accepter un peu plus de matière dans le bleu et le Brun.
Recyclage	Faire le tri avant de jeter, séparer récupération et compost des déchets
Réduction à la source	Réduire à la source
Réduction à la source	Moins d'emballage de produits achetés
Réduction à la source	Reduire à la source
Réduction à la source	Acheter moins et appliquer les 3(4)RRR autant que possible. C'est comme pour l'eau potable; les gens vont continuer à la gaspiller tant qu'ils n'auront pas à la payer beaucoup plus cher. Idem pour les matières résiduelles, donc ça prend du courage politique afin de renforcer concrètement les lois.
Réduction à la source	réduire le suremballage à la source
Réduction à la source	Diminuer à la source
Réduction à la source	option zéro déchet
Réduction à la source	Réduction emballage à l'épicerie et ailleurs
Règlementation	Faire des lois permettant de limiter l'obsolescence programme de nos appareils, valoriser la culture d'acheter moins, des objets de qualité supérieure. Permettre des lieux de réparation de nos appareils avec des personnes ressources qui ont les connaissances et le savoir-faire.
Règlementation	L obligation

Règlementation	Interdit des emballages à usages uniques
Règlementation	Limiter l'accessibilité aux contenant à usage unique
Services offerts	Plus endroit pour ramasser des produits comme petites batterie ou vieille peinture etc
Services offerts	Déchiqueter et incinérer les déchets envoyés à l'enfouissement dans La Matapédia et La Mitis.
Services offerts	Que les ecocentre soit ouvert l'hiver pas juste à amqui
Services offerts	Favoriser un accès moins compliqué aux ecocentres lors de rénovation. Les coûts de déchargement des déchets amènent les entrepreneurs à jeter des choses au bac vert....
Tarification incitative	Que les citoyens paient en fonction de leur tonnage. Planter une puce sur chaque bac qui est pesé à chaque levé. Les citoyens sont tarifés en fonction de leur quantité de déchet. C'est assuré qu'il feront attention de ne pas en mettre dans les déchets. Encourager le recyclage et le compostage en donnant des rabais aux bons citoyens. Plus tu recycles et ou que tu compostes, plus ton rabais est grand. Un peu le même principe que Hydro-Québec avec le programme de crédits hivernaux ou HILO.
Tarification incitative	Mettre en place une tarification en fonction du volume de déchets pour chaque citoyen.
Tarification incitative	Pas de mesures coercitives
Tarification incitative	Taxation GMR incitative
Tarification incitative	intégrer le concept de pollueur-payeur
Tarification incitative	Instaurer un système de tarification positive pour gérer la quantité de déchets recueillis
Tarification incitative	Imposer une limite pour les déchets en installant un dispositif de calcul (puces) par domicile et imposer une taxe/amende supplémentaire pour ceux qui ne la respecte pas ou on plusieurs bacs de déchets

La seconde question ouverte était à savoir s'il y avait d'autres commentaires ou informations que le répondant désirait nous partager. Voici les réponses :

Avoir accès à des bacs bruns plus petits par résidence ou à des bacs bruns collectifs de rue.
Ce que je souhaite le plus c'est de pouvoir utiliser du compost local de ma MRC (exemple comme à Rimouski qui distribue le compost à ces citoyens)
ce serait génial d'avoir du vrac abordable en épicerie ou ailleurs, sensibilisation aux résidents, commerces, touristes quant au gaspillage alimentaire et zéro déchet, plus d'options locales / bios dans les commerces
Développer façon de recycler masques et jaquettes jetables à l'hôpital car ça fait mal au coeur tout ce qui est jetéil est temps de s'en occuper sérieusement
ÉCO Mitis est ouvert à développer le partenariat avec la Régie et agir en concertation.
Félicitation pour cet initiative de rapprochement avec le public, ainsi que votre collaboration avec une MRC voisine; les rencontres des préfets ainsi que leur collaboration a permis de connaître des résultats des plus intéressants (entre autre production de gaz à Riv. du Loup)... L'environnement sera de plus en plus à considérer, et je suis fier du travail accompli par ma MRC (Mitis, entre autre celui du prog. éolien) en ce sens, et de leur collaboration visant à faciliter les progrès dans tout ce qui peut être bénéfique à l'environnement. Continuez votre beau travail... je suis fier de vous !

Grande déception face à la ville de Mont-Joli qui a démolit l'aréna alors que plusieurs matériaux auraient pu être récupérés et non littéralement détruits.

À l'Écocentre, ce serait super que les matériaux que l'on peut recycler soit beaucoup moins chers. Ça n'encourage pas la réutilisation.

ici à la maison , recyclage , et bac brun +++ et moins de déchets résiduels

Il est important de mettre l'accent sur la réduction à la source. Limiter les achats, réutiliser et réparer plutôt qu'acheter - de trouver des solutions en fonction de la hiérarchie des modes de gestion des MR. Il est important de sensibiliser et d'éduquer. Limiter la surconsommation et instaurer des changements d'habitude dans notre quotidien, autant pour les ICI que les citoyens. Donner des exemples, faire la promotion des solutions qui fonctionnent déjà pour interpeller davantage les gens. Démystifier les mythes ex: faire du compost ça pue et ça attire les insectes, etc.

Il faudrait aussi vérifier régulièrement l'efficacité des installations septiques. Il est ici aussi question de déchets encore plus polluants et invisibles !

Il faudrait tenir compte de la grosseur des familles pour les collectes de bacs. Nous sommes 6 et même avec deux bacs de recyclage, la collecte au 3 semaines n'est pas suffisante.

J'aimerais visiter et connaître toutes les façons de faire actuelles dans toutes les installations de MR dans La Mitis.

C'est moi, le premier, qui a apporté l'idée de la récupération et d'un centre de tri (CFER) ici dans la région. J'ai présenté mon projet à mon équipe d'enseignants, puis à l'administration de l'École Le Mistral, puis à la municipalité de Mont-Joli et enfin à la MRC de la Mitis. J'ai participé à la fondation du CFER de la Mitis et j'ai collaboré ensuite à l'inclusion de la MRC de la Matapédia. Étant à la retraite de l'enseignement depuis 2002, j'ai suivi avec intérêt l'évolution de la Régie Intermunicipale de traitements des matières résiduelles des MRC Matapédia-Mitis. L'environnement, la récupération, le recyclage et tout ce qui l'entoure me tiennent à cœur.

je répète, formation à la base, tri des poubelles , conscientisation

Je trouve que la génération qui est dans la vingtaine sont très négligent par rapport à leur production de déchets

Le comité de développement d'Amqui, relativement nouveau, veille à intégrer les enjeux éco-responsables dans ses activités aux citoyens. À défaut d'avoir un plein pouvoir d'agir directement sur l'ensemble des infrastructures de gestions des déchets (qui relèvent parfois de la municipalité mais parfois de la MRC), les comités de développement des autres municipalités de nos deux territoires respectifs pourraient peut-être être mis à profit (pensons aux activités locale de sensibilisation par exemple). Ce n'est qu'une idée lancée. Merci !

Le coût des matières résiduelles est en constante augmentation et il faut travailler pour avoir un fonctionnement de utilisateur-payeur. Je vois certains citoyens qui ont jusqu'à 3 bacs de poubelles pour une collecte résidentielle. Malgré cela, ils ne paient que pour un seul, ce qui est inéquitable envers ceux qui font attention. Dans notre famille, nous faisons très attention de réduire nos poubelles, mais plusieurs de nos voisins ont 2 ou 3 bacs à chaque collecte, c'est frustrant! S'ils payaient au tonnage de poubelle et qu'ils étaient récompensés pour le recyclage et le compost, je suis persuadé qu'il jetteraient moins de stock.

Mieux Récupérer le verre, les bouteilles de vin...

Plus de choses à mettre dans le bac bleu ex plastique et le bac brun

2.3.4. Mémoires

Invitation

Dans chacune des communications faites, une invitation était lancée pour déposer un mémoire dans le cadre de cette consultation publique.

Un document sur comment rédiger un mémoire a été produit afin d'accompagner le dépôt (annexe 6). Ce document est basé sur les guides du BAPE notamment. Il était rendu disponible sur le site web www.ecoregie.ca/PGMR.

Un guide afin de produire un mémoire guidé (annexe 7) a également été produit et rendu disponible sur le site web www.ecoregie.ca/PGMR. Le but était d'encourager la participation citoyenne par un outil afin d'exprimer le plus clairement possible la position de l'auteur sur des questions ouvertes se rattachant au projet de PGMR.

Un courriel a été envoyé à plusieurs intervenants des écoles de La Matapédia et de La Mitis afin d'encourager le dépôt d'un mémoire comme activité avec les jeunes afin de promouvoir la participation à la vie citoyenne et démocratique. Le document de mémoire guidé était notamment proposé.

Mémoires reçus

Quatre mémoires ont été reçus (annexe 8) :

Auteurs	Contenu sommaire du mémoire
CFER des Aviateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'auteur; • Compostage dans les restaurants et les ICI; • Tarification incitative dans les ICI; • Valorisation du textile en partenariat avec le Cercle des Fermières; • Meilleur rayonnement des activités de récupération du papier; • Collecte annuelle des RDD; • Caravane du recyclage dans les écoles et associations; • Capsules d'informations diffusées dans les médias locaux et sur internet; • Dispositifs de récupération et corvée de ramassage sous forme de party des mégots de cigarette.
Les enfants de Saint-Moïse	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'auteur; • Exprime être en désaccord avec le projet de Multiplateforme dans La Matapédia.
Josée Mélissa Heppell et sa famille	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'auteur; • Exprime être en désaccord avec le projet de Multiplateforme à Saint-Moïse
Rémi Bérubé	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'auteur; • Exprime être en désaccord avec le projet de Multiplateforme à Saint-Moïse.

3. ANALYSES DES COMMENTAIRES SOULEVÉS

À la lumière des propos et avis qui ont été formulés par les citoyens, entreprises et intervenants lors de la période de consultation, que ce soit lors des rencontres, par le sondage ou par le dépôt d'un mémoire, les principales préoccupations formulées à l'égard du projet de PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis s'articulent autour des points suivants (ordre aléatoire) :

- Mettre en place une tarification incitative basée sur le principe de pollueur-payeur;
- Préservation, déconstruction et démolition des bâtiments;
- Réduction des produits de plastique à usage unique;
- Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse;
- Amélioration des communications et de l'I-S-É pour rejoindre un maximum de personnes;
- Déchets en bordure de route et dépotoir clandestin;
- Le manque de Politique zéro déchet et d'îlots de tri dans le secteur institutionnel;
- Diminuer les tonnages de déchet dans les ICI;
- Problématique particulière dans le domaine de l'agriculture (animaux, plastique, etc.);
- Favoriser la valorisation des matières organiques par bac brun ou in situ dans les secteurs résidentiels et des ICI.

4. RECOMMANDATIONS

À la suite des commentaires formulés, voici les modifications ou bonifications à apporter au projet de PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis :

Références	Modifications proposées
Tableau 8.2, section 1	Ajouter une mesure pour l'analyse de la mise en place d'une tarification incitative uniforme à l'ensemble des territoires des MRC et pour l'ensemble des secteurs résidentiels et ICI.
Tableau 8.2, mesure 1,7	Ajouter à la section « Précisions, enjeux et orientations » le point suivant : « Faire une diffusion destinée aux membres des conseils municipaux ».
Tableau 8.2, section 4	Ajouter une mesure pour encourager le secteur institutionnel à mettre en place des politiques zéro déchet et des îlots de tri.
Tableau 8.2, section 4	Ajouter une mesure de « Travailler en collaboration avec les acteurs du milieu agricoles pour trouver des solutions pour les matières problématiques » et ajouter à la section « Précisions, enjeux et orientations » les produits suivants : « Animaux morts, plastiques, etc. ».
Tableau 8.2, mesure 4.12	Modifier la mesure pour « Encourager la préservation et la rénovation des bâtiments avant de procéder si possible à la déconstruction et en dernier lieu à la démolition. »
Tableau 8.2, mesure 5.4	Ajouter au titre « et des détritux en bordure de route ».
Tableau 8.2, mesure 6.4	Modifier le titre pour « Poursuivre l'analyse de l'implantation d'une Multiplateforme de gestion des matières résiduelles » et ajouter à la section « Précisions, enjeux et orientations » de « Voir à améliorer la communication et la consultation citoyenne dans le processus ».
Budget et échéancier	Modifier le budget et les échéanciers en conséquence de ces modifications
Fiches des mesures	Modifier les fiches des mesures en conséquence de ces modifications.

Annexe 1. Résolutions – Adoption du PGMR conjoint 2023-2029



À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue PAR VISIOCONFÉRENCE le 13 octobre 2021 et à laquelle sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisus)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Sébastien Lévesque (Sainte-Irène)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. André Fournier (Causapsca)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Mme Chantale Lavoie.

Messieurs Steve Ouellet, secrétaire-trésorier et Joël Tremblay, secrétaire adjoint, sont aussi présents.

Résolution CM 2021-170 concernant l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis

- Considérant que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de La Matapédia est en vigueur depuis le 22 décembre 2016 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;
- Considérant qu'à cette fin, le conseil de la MRC doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté le 13 octobre 2020 la résolution CM 2020-202 concernant un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de La Mitis et la résolution CM 2020-203 concernant la délégation de la responsabilité d'élaboration d'un projet de PGMR à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis ;
- Considérant que la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis a déposé à la MRC de La Matapédia le 6 octobre 2021 un projet de PGMR conjoint révisé couvrant les années 2023 à 2029.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Marcel Belzile, il est unanimement résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint révisé joint à la présente ;
2. Qu'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté ;
3. Que le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus 6 mois ;
4. Que dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC de La Matapédia rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;
5. Que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 14 OCTOBRE 2021

Chantale Lavoie
Préfète

Joël Tremblay
Secrétaire adjoint

À la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis, tenue le mercredi 13 octobre 2021 à compter de 18 h 30, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet et à laquelle sont présents :

SONT PRÉSENTS :

Mme Gitane Michaud (Les Hauteurs)	Mme Carolle-Anne Dubé (Métis-sur-Mer)
Mme Nancy Banville (Price)	M. Marc-André Larrivée (Grand-Métis)
M. Roch Vézina (Sainte-Luce)	M. Jean-François Fortin (Sainte-Flavie)
M. Gilles Laflamme (Padoue)	M. Georges Deschênes (Saint-Gabriel-de-Rimouski)
M. Jean-Pierre Bélanger (Saint-Charles)	M. Bruno Paradis (Price)
M. Martin Soucy (Mont-Joli)	M. Réginald Dionne (Sainte-Angèle-de-Mérici)
M. Martin Reid (Saint-Octave-de-Métis)	M. Magella Roussel (Saint-Joseph-de-Lepage)
M. Michel Verreault (Sainte-Jeanne-D'Arc)	

SONT ABSENTS :

M. Pascal Rioux (Saint-Donat)	M. Simon Yvan Caron (La Rédemption)
-------------------------------	-------------------------------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Gagnon, directeur général par intérim, Mme Judith Garon, secrétaire-trésorière adjointe et directrice de l'administration et des finances et Mme Martine Caron, directrice du développement et de l'aménagement.

RÉSOLUTION C.M. 21-10-277

Adoption du projet de PGMR conjoint révisé 2023-2029

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de La Mitis est en vigueur depuis le 21 janvier 2017 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le conseil de la MRC doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté le 20 novembre 2020 la résolution C.M. 20-11-248 concernant un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de la Matapédia et la délégation de la responsabilité d'élaboration d'un projet de PGMR à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis a déposé à la MRC de La Mitis le 6 octobre 2021 un projet de PGMR conjoint révisé couvrant les années 2023 à 2029.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verreault, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC de La Mitis adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint révisé tel que présenté;
- **QU'**une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soit transmise à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

Annexe 2. Résolutions – Prolongation de la période de consultation



À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 11 mai 2022 et à laquelle sont présents :

M. Renaud Arguin (Saint-Tharcisius)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
Mme Sarah-Josée Fournier (Amqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
M. Patrick Fillion (St-Moïse)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Mme Chantale Lavoie.

Monsieur Joël Tremblay, directeur général intérim et greffier adjoint, est aussi présent.

Résolution CM 2022-091 **Concernant la prolongation de la période de consultation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles**

- Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de La Matapédia est en vigueur depuis le 22 décembre 2016 et qu'en vertu du 2e alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté le 13 octobre 2020 la résolution CM 2020-202 concernant un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC De La Mitis et la résolution CM 2020-203 concernant la délégation de la responsabilité d'élaboration d'un projet de PGMR à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté le 13 octobre 2021 par la résolution C.M. 2021-170 le projet de PGMR conjoint 2023-2029 qui stipulait que le plan soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus 6 mois ;
- Considérant que des consultations ont eu lieu majoritairement virtuellement en raison de la pandémie et qu'avec le contexte changeant, des citoyens ont exprimé le désir que des consultations soient tenues en personne, nécessitant ainsi une prolongation de la période de consultation.

En conséquence, sur une proposition de Patrick Fillion, appuyée par Jean-Paul Bélanger, il est résolu à l'unanimité que la période de consultation du projet de PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis soit prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 13 octobre 2022.

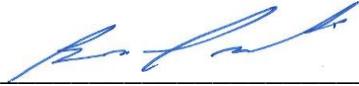
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 12 MAI 2022

Chantale Lavoie
Préfète

Joël Tremblay
Directeur général intérim, greffier adjoint

- **QUE** le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus 6 mois;
- **QUE** dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC de La Mitis rende public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- **QUE** le projet de plan puisse être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Donné à Mont-Joli, ce 14 octobre 2021



M. Bruno Paradis
Préfet



M. Claude Gagnon
Directeur général par intérim

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.

À la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis, tenue à la salle du Conseil de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier Mont-Joli, le mercredi 11 mai 2022 à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet et à laquelle sont présents :

SONT PRÉSENTS :

Mme Gitane Michaud (Les Hauteurs)	Mme Micheline Barriault (Sainte-Luce)
Mme Nancy Banville (Price)	Mme Jennifer Laflamme (Padoue)
M. Marc-André Larrivière (Grand-Métis)	M. Jean-François Fortin (Sainte-Flavie)
M. Bruno Paradis (Price)	M. Georges Deschênes (Saint-Gabriel-de-Rimouski)
M. Jean-Pierre Bélanger (Saint-Charles)	M. Pascal Rioux (Saint-Donat)
M. Jimmy Valcourt (Sainte-Angèle-de-Mérici)	M. Maxime Richard-Dubé (Saint-Octave-de-Métis)
M. Magella Roussel (Saint-Joseph-de-Lepage)	M. Michel Verrault (Sainte-Jeanne-D'Arc)
M. Simon Yvan Caron (La Rédemption)	M. Jean-Pierre Bélanger (Métis-sur-Mer)

EST ABSENT :

M. Martin Soucy (Mont-Joli)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Martin Normand, directeur général par intérim, Mme Judith Garon, directrice finances et administration, Mme Martine Caron, directrice du développement et Mme Sophie Lajoie, directrice du développement.

RÉSOLUTION C.M. 22-05-112

Prolongation de la période de consultation du projet de PGMR 2023-2029

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de La Mitis est en vigueur depuis le 21 janvier 2017 et qu'en vertu du 2e alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté le 20 novembre 2020 la résolution C.M. 20-11-248 concernant un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC de La Matapédia et la délégation de la responsabilité d'élaboration d'un projet de PGMR à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté le 13 octobre 2021 par la résolution C.M. 21-10-277 le projet de PGMR conjoint 2023-2029 qui stipulait que le plan soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE des consultations ont eu lieu majoritairement virtuellement en raison de la pandémie et qu'avec le contexte changeant, des citoyens ont exprimé le désir que des consultations soient tenues en personne, nécessitant ainsi une prolongation de la période de consultation.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Maxime Richard Dubé et résolu à l'unanimité que la période de consultation du projet de PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis soit prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 13 octobre 2022.

Donné à Mont-Joli, ce 12 mai 2022



M. Bruno Paradis
Préfet

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.



M. Martin Normand
Directeur général par intérim

Annexe 3. Avis public – Consultation du 5 avril 2022



AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis

AVIS est donné par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis qu'une assemblée de consultation publique virtuelle sur le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, adopté par chacune des MRC le 13 octobre 2021 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE VIRTUELLE

Date et heure : Mardi, 5 avril 2022, 19h00

Endroit : En direct de la page web et de la page Facebook de la RITMR Matapédia-Mitis

- www.ecoregie.ca/PGMR
- www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis

Aucune inscription n'est requise.

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Un sondage en ligne ou par téléphone est disponible du 16 février au 13 avril 2022 afin de recueillir les commentaires et suggestions des personnes et groupes intéressés. Ce sondage est disponible au www.ecoregie.ca/PGMR ou par téléphone au 418 775-8445, poste 1138.

Il sera possible pour les citoyens, groupes et organismes qui désirent déposer un mémoire dans le cadre de cette consultation jusqu'au 13 mai 2022. Ce dépôt se fera par courriel au matresi@mrcmatapedia.qc.ca ou par document papier à la MRC de la Matapédia (420, route 132 ouest, Amqui, G5J 2G6) ou à la MRC de La Mitis (1534, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, G5H 2V8)

Le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis et au bureau de chacune des municipalités membres des MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web www.ecoregie.ca/PGMR.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le coordonnateur en gestion des matières résiduelles aux coordonnées suivantes :

MRC de La Matapédia
Tél. : 418 629-2053 poste 1138
Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca

MRC de La Mitis
Tél. : 418-775-8445 poste 1138
Courriel : matresi@mitis.qc.ca

Annexe 4. Avis public – Consultations du 20 et 21 septembre 2022



AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis

AVIS est donné par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis qu'une consultation publique sur le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, adopté par chacune des MRC le 13 octobre 2021 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

CONSULTATION PUBLIQUE

Date et heure :	Mardi, 20 septembre 2022, 19h00
Endroit	Salle Rotary de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers 1477, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli

Aucune inscription n'est requise.

Cette consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint et de permettre aux citoyens, groupes et organismes de s'exprimer concernant ce document, les objectifs de réduction des déchets régionaux et les mesures à mettre en œuvre.

Il sera possible pour les citoyens, groupes et organismes qui désirent déposer un mémoire dans le cadre de cette consultation jusqu'au 30 septembre 2022. Ce dépôt se fera par courriel au matresi@mitis.qc.ca ou par document papier à la MRC de La Mitis (1534, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, G5H 2V8)

Le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis et au bureau de chacune des municipalités membres de ces MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web www.ecoregie.ca/PGMR.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le coordonnateur en gestion des matières résiduelles aux coordonnées suivantes :

MRC de La Mitis Tél. : 418-775-8445 poste 1138 Courriel : matresi@mitis.qc.ca
--

Donné à Mont-Joli, ce 8 juillet 2022.



AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis

AVIS est donné par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis qu'une consultation publique sur le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, adopté par chacune des MRC le 13 octobre 2021 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

CONSULTATION PUBLIQUE

Date et heure : Mercredi, 21 septembre 2022, 19h00

Endroit : MRC de La Matapédia
420, route 132 Ouest, Amqui

Aucune inscription n'est requise.

Cette consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint et de permettre aux citoyens, groupes et organismes de s'exprimer concernant ce document, les objectifs de réduction des déchets régionaux et les mesures à mettre en œuvre.

Il sera possible pour les citoyens, groupes et organismes qui le désirent de déposer un mémoire jusqu'au 30 septembre 2022 dans le cadre de cette consultation. Ce dépôt se fera par courriel au matresi@mrcmatapedia.qc.ca ou par document papier à la MRC de La Matapédia (420, route 132 Ouest, Amqui, G5J 2G6).

Le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis et au bureau de chacune des municipalités membres de ces MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web www.ecoregie.ca/PGMR.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le coordonnateur en gestion des matières résiduelles aux coordonnées suivantes :

Tél. : 418-629-2053 poste 1138
Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca

Donné à Mont-Joli, ce 8 juillet 2022.

Annexe 5. Sondage

Consultation publique - Sondage sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint des MRC de La Matapédia et de La Mitis 2023-2029

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), toutes les MRC doivent élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Un PGMR est un outil de gestion régionale, intégré, concerté et dynamique. Il doit mener à la réalisation des objectifs de réduction des déchets visés par le gouvernement du Québec et par les instances locales.

Les PGMR en vigueur des MRC de La Matapédia et de La Mitis prennent fin en 2022. En 2020, il avait été décidé pour La Matapédia et La Mitis de faire un PGMR conjoint pour la période 2023-2029 en raison du partage d'infrastructures et des ressources actuelles et futures. La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis a été mandaté pour la rédaction ("Régie" sera utilisée par la suite).

Le 13 octobre 2021, le projet de PGMR conjoint a été adopté par les MRC. C'est pourquoi nous sommes à l'étape de consultation publique pour le projet du nouveau PGMR.

Nous avons besoin de votre avis!

*Obligatoire

Les
objectifs
visés du
PGMR

En plus des objectifs visés par le gouvernement du Québec, lors de la rédaction du projet de PGMR, la Régie et les élu.e.s municipaux ont établi des objectifs adaptés à notre réalité. Ces objectifs motivent les actions portées sur le territoire.

Veuillez indiquer si vous trouvez que les objectifs sont insuffisants (1), adéquats (3) ou ambitieux (5).

1. Enfouissement (déchets envoyés dans les poubelles) : diminution de 15 % (de 395,5 à 355.95 kg/habitant). Moyenne québécoise : 697 kg/habitant *

Une seule réponse possible.

Insuffisant

1

2

3

4

5

Ambitieux

2. Recyclage (bac bleu) : augmentation de 5 % (de 133 à 139 kg/habitant). *

Une seule réponse possible.

Insuffisant



1



2



3



4



5



Ambitieux



3. Matières organiques (bac brun) : augmentation de 50% (de 30.4 à 72.5 kg/habitant). Cette augmentation prend en compte que le secteur ICI (industries, commerces et institution) débute cette collecte en 2022. *

Une seule réponse possible.

Insuffisant

1

2

3

4

5

Ambitieux

4. Écocentre (encombrants, matériaux de construction, résidus domestiques dangereux etc.) : *
augmentation de 5% (145 à 152.25 kg/habitant).

Une seule réponse possible.

Insuffisant

1

2

3

4

5

Ambitieux

Les
orientations
du projet
de PGMR

Afin d'arriver à l'atteinte des objectifs fixés et prioriser les actions à entreprendre, le Régie et les élu.e.s municipaux ont établi des orientations et des mesures à mettre en place.

Veuillez donner votre avis.

5. Parmi les orientations établies, quelle est la prioritaire selon vous? *

Une seule réponse possible.

Le détournement de l'enfouissement de la matière organique

Optimiser la gestion municipale des matières résiduelles

Être à l'affût des opportunités d'économie circulaire et d'innovations

6. Parmi les priorités d'actions locales établies, quelles sont celles prioritaires selon vous? *
Choisir 5 actions (pour alléger les choix, GMR : gestion des matières résiduelles)

Plusieurs réponses possibles.

- Avoir des règlements plus sévères en lien avec la GMR
- Encourager l'économie circulaire en milieu rural
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Réduire l'utilisation des plastiques et autres matières à usage unique
- Favoriser la réparation (par exemple: atelier de réparation, bibliothèque d'outils, etc.)
- Tenir des événements écoresponsables
- Installer des îlots de tri dans les aires publiques
- Donner des exemples et mettre en valeur les bonnes pratiques en GMR sur le territoire
- Encourager l'achat responsable (par exemple: contenu recyclé et recyclable, etc.)
- Améliorer la qualité des matières mises dans le bac bleu
- Améliorer la qualité des matières mises dans le bac brun
- Favoriser la déconstruction plutôt que la démolition
- Promouvoir le concept « Zéro Déchet »
- Caractériser les matières envoyées à l'enfouissement
- Limiter la problématique des dépotoirs clandestins
- Mettre en place un fonds vert pour des projets locaux
- Maintenir, promouvoir et améliorer le service des écocentres
- Uniformiser la fréquence des collectes
- Poursuivre et bonifier les actions visant l'information, la sensibilisation et l'éducation
- Tenir une campagne porte-à-porte de sensibilisation citoyenne
- Accompagner les ICI pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles
- Instaurer un système de suivi et de disposition des boues municipales
- Favoriser les initiatives permettant de détourner les textiles de l'enfouissement
- Travailler à une meilleure collecte et recyclabilité des plastiques agricoles
- Caractériser les rejets écocentre
- Favoriser ou obliger à laisser les feuilles mortes et/ou le gazon sur le terrain
- Étudier la possibilité d'une taxation GMR incitative : intégrer le concept de pollueur-payeur
- Inciter et faciliter les initiatives d'achat en vrac
- Intégrer des clauses et des articles de meilleures pratiques GMR et d'économie circulaire dans les devis d'Appels d'offres municipaux
- Maintenir, promouvoir et améliorer les points de dépôts municipaux et les programmes de RÉP (par exemple: fluorescents, peinture, serpuariens, etc.)
- Optimiser les services et atteindre une autonomie de gestion (exemple : Multiplateforme GMR, regroupement des compétences GMR, etc.)
- Avoir un agent vert : surveillance des bacs et conteneurs, émission de constat d'infraction et/ou de billet de courtoisie, etc.
- Élaborer un plan d'accompagnement en GMR pour les situations d'urgence (par exemple: grandes marées, inondations, feux, etc.)
- Conscientiser la population à la pollution marine et aquatique en organisant des corvées de nettoyage de plages publiques et en implantant un réseau bac à marée (incluant les rivières et les lacs)

Encourager la valorisation des matières organiques (compost)

7. Quel est le meilleur moyen, selon vous, pour réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement dans La Matapédia et La Mitis?

L'état
actuel

Afin de maintenir et d'améliorer ce qui est déjà en cours pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC, pouvez-vous évaluer, mauvais (1), adéquat (3) ou excellent (5), comment vous trouvez actuellement :

8. Les communications en lien avec la gestion des matières résiduelles (par exemple: les informations que vous recevez)? *

Une seule réponse possible.

Mauvais

1

2

3

4

5

Excellent

9. L'accessibilité à l'information (par exemple: la facilité à trouver l'information que vous cherchez)?

*

Une seule réponse possible.

Mauvais

1

2

3

4

5

Excellent

10. Le service de gestion des matières résiduelles que vous recevez (par exemple: le service de collecte des bacs ou conteneurs)? *

Une seule réponse possible.

Mauvais

1

2

3

4

5

Excellent

11. Les efforts de réduction des déchets de votre municipalité (par exemple: les activités de sensibilisation, les fréquences de collecte, la réglementation, etc.) *

Une seule réponse possible.

Mauvais

1

2

3

4

5

Excellent

Partie
optionnelle

Pour celles et ceux que les matières résiduelles intéressent plus particulièrement :

12. Seriez-vous intéressé.e à vous impliquer pour le suivi de l'application du PGMR? (Par exemple: rencontre annuelle, questionnaire à l'occasion, etc.)

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

13. Seriez-vous intéressé.e à participer à des activités en lien avec la gestion des matières résiduelles sur des sujets plus spécifiques? (Par exemple: des ateliers, des conférences, etc.)

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

14. Seriez-vous intéressé.e à connaître les bons coups en gestion des matières résiduelles qui se passent sur le territoire des MRC de La Matapédia et de La Mitis?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

15. Seriez-vous intéressé.e si la Régie avait une infolettre?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

16. Si vous avez répondu "oui" à une ou plus des 4 questions précédentes, veuillez laisser votre adresse courriel : (cela ne vous engage à rien, simplement que si, suite au sondage, il y de l'intérêt, nous pourrions vous contacter)

Informations générales

17. Dans quelle municipalité demeurez-vous? *

Une seule réponse possible.

- Albertville
- Amqui
- Causapscal
- Grand-Métis
- Lac-au-Saumon
- Lac-Humqui
- La Rédemption
- Les Hauteurs
- Métis-sur-Mer
- Mont-Joli
- Padoue
- Price
- Saint-Alexandre-des-Lacs
- Saint-Charles-Garnier
- Saint-Cléophas
- Saint-Damasse
- Saint-Donat
- Sainte-Angèle-de-Mérici
- Sainte-Flavie
- Sainte-Florence
- Sainte-Irène
- Sainte-Jeanne-D'Arc
- Sainte-Luce
- Sainte-Marguerite-Marie
- Saint-Gabriel-de-Rimouski
- Saint-Joseph-de-Lepage
- Saint-Léon-le-Grand
- Saint-Moïse
- Saint-Noël
- Saint-Octave-de-Métis
- Saint-Tharcisius
- Saint-Vianney

Sayabec

Val-Brillant

18. Vous êtes : *

Une seule réponse possible.

Citoyen.ne

Élu.e municipal.e

Commerce et industrie (incluant construction et agriculture)

Institution (école, CISSS, etc.)

19. Dans quel type d'habitation demeurez-vous? *

Une seule réponse possible.

Maison unifamiliale

Plex (2 à 5 unités de logement)

Multilogements (6 unités de logement et +)

Ne s'applique pas (élu.e.s, commerces, industries ou institutions)

Autre : _____

20. À quelle tranche d'âge appartenez-vous? *

Une seule réponse possible.

20 ans et moins

21 à 35 ans

36 à 55 ans

56 à 75 ans

76 ans et plus

21. Avez-vous d'autres commentaires ou informations que vous aimeriez nous partager?

Passer à la section 7 (Fin!).

Fin!

Merci énormément pour votre participation!
Vos réponses nous aideront à mettre en place des actions qui vous correspondent.

N'oubliez pas qu'il y a aussi des ateliers pour connaître votre opinion sur comment réduire les déchets :

- À Mont-Joli, le 20 septembre à 19 h, à la salle Rotary de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers
- À Amqui, le 21 septembre à 19 h, aux bureaux administratifs de la MRC de La Matapédia

Vous pouvez également déposer un mémoire.

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2022.

Pour plus d'information : <https://www.ecoregie.ca/PGMR>

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Annexe 6. Guide – Comment rédiger un mémoire



1. Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil régional intégré, concerté et dynamique qui doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles. Il doit mener à la réalisation des objectifs de réduction des déchets identifiés par le Gouvernement du Québec et les instances locales. Ce plan doit être révisé tous les 7 ans en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. En 2020, il a été décidé pour La Matapédia et La Mitis de faire un PGMR conjoint pour la période 2023-2029 en raison du partage d'infrastructures et de ressources actuelles et futures.

Adopté le 13 octobre 2021, le projet de PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis propose des objectifs régionaux de réduction des déchets de 15% (de 395,50 kg/hab. à 355,95 kg/hab.) en ciblant 3 priorités d'actions locales :

1. Maximiser le détournement de l'enfouissement de la matière organique sur l'ensemble du territoire par l'amélioration de la performance de tous les secteurs.
2. Optimiser la gestion municipale des matières résiduelles en entamant une réflexion sur la synergie locale et la cohérence territoriale.
3. Être à l'affût afin de saisir les opportunités d'économie circulaire et d'innovations pouvant s'appliquer ou se développer sur la réalité du territoire.

Afin d'atteindre ces objectifs et de répondre aux priorités locales, 44 mesures sont proposées telles que la lutte au gaspillage alimentaire, la promotion du concept « Zéro Déchet », des activités d'information et éducation dans les écoles et terrains de jeux, etc.

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis invite les citoyens, organismes et commerçants de La Matapédia et de La Mitis à participer aux activités de consultation publique de ce projet. Ces activités permettront de prendre en compte l'avis des participants dans la révision du PGMR afin que les objectifs et le plan d'action répondent aux aspirations en réduction des déchets et à la réalité du territoire. Trois activités sont proposées :

- Une assemblée de consultation publique virtuelle le mardi, 5 avril 2022, 19h00 via les liens suivants (aucune inscription requise) :
 - www.ecoregie.ca/PGMR
 - www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis
- Un sondage en ligne ou par téléphone disponible du 16 février au 13 avril 2022 via le www.ecoregie.ca/PGMR ou par téléphone au 418 775-8445, poste 1138.
- Dépôt d'un mémoire jusqu'au 13 mai 2022 par les citoyens, organismes et commerçants intéressés à l'adresse courriel matresi@mrcmatapedia.qc.ca ou par document papier à la MRC de la Matapédia (420, route 132 ouest, Amqui, G5J 2G6) ou à la MRC de La Mitis (1534, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, G5H 2V8)

2. Mémoire

**section inspirée de l'Assemblée Nationale du Québec et du Bureau des audiences publiques sur l'environnement.*

2.1. Définition

Un mémoire est un document dans lequel une personne ou un organisme exprime ses opinions, commentaires, recommandations, analyses et/ou son point de vue sur un sujet faisant l'objet d'une consultation publique, dans le cas présent le projet de PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

2.2. Format

Un mémoire peut être sous format électronique ou papier, idéalement dactylographié (numérique), mais l'écriture manuscrite est autorisée. Chaque mémoire doit être rédigé en format Lettre (21,5 cm x 28 cm ou 8,5 po x 11 po).

Les documents électroniques doivent être sous l'un des formats suivants :

- Microsoft word (.doc, .docx)
- Portable document format (.pdf)
- OpenDocument (.odt)

L'auteur du mémoire choisit lui-même le style d'écriture, le nombre de pages et la mise en pages du mémoire. Le texte doit être en français ou en anglais. On suggère cependant de séparer le mémoire en 3 parties :

- présentation de l'auteur (*vous*)
- résumé sur une page (*si le mémoire compte plus de 10 pages*)
- exposé général (*votre opinion*)

Un exemple de mémoire guidé (*français seulement*) est disponible au www.ecoregie.ca/PGMR.

2.2.1. **Présentation de l'auteur**

Une courte présentation de l'organisme ou de la personne qui présente le mémoire permet :

- de mieux connaître l'intervenant qui s'adresse à elle;
- dans le cas d'un organisme, d'en apprécier la représentativité (par son nombre de membres ou d'employés, par exemple);
- d'établir la pertinence de l'intervention par rapport à la question à l'étude.

2.2.2. **Résumé**

S'il compte plus de 10 pages, le mémoire doit comprendre un résumé d'une page maximum.

2.2.3. Exposé général

Le mémoire doit exprimer le plus clairement possible la position de l'auteur sur la ou les questions à l'étude. Les opinions exprimées dans le mémoire et les arguments les soutenant doivent :

- être pertinents;
- reposer sur des faits;
- être mis en évidence dans l'ensemble du mémoire.

À titre d'exemple, on peut retrouver dans votre mémoire une ou des réponses aux questions suivantes :

- Pourquoi le projet de PGMR vous intéresse-t-il?
- Quels sont vos commentaires et vos suggestions pour améliorer le projet de PGMR?
- Quelle est votre opinion sur les objectifs énoncés?
- Quelles actions devraient être privilégiées pour réduire les déchets dans La Matapédia et La Mitis?
- Quelle est votre avis sur la gestion des matières résiduelles actuelles (collecte, activités de sensibilisations, etc.) ?
- Est-ce qu'il y a des sujets qui ne sont pas abordés dans le projet de PGMR dont vous aimeriez qu'ils y soient?

Le mémoire est publié sous la responsabilité de son(ses) auteur(s), notamment en ce qui concerne les propos injurieux ou diffamatoires, le respect des droits d'auteur et le respect du droit à la vie privée et du droit à l'image.

2.3. Dépôt du mémoire

Le dépôt d'un mémoire se fait jusqu'au 13 mai 2022 :

- à l'adresse courriel matresi@mrcmatapedia.qc.ca
- ou par document papier à la MRC de la Matapédia (420, route 132 ouest, Amqui, G5J 2G6) ou à la MRC de La Mitis (1534, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, G5H 2V8)

Annexe 7. Mémoire guidé



Mémoire guidé

**Merci d'inscrire votre nom dans le titre du document numérique (ex. : mémoire_JulieTremblay.docx)*

Prénom et nom de l'auteur (<i>vous</i>) :	
Titre de l'auteur (<i>s'il y a lieu</i>) :	
Nom de l'organisme (<i>s'il y a lieu</i>) :	
Adresse :	
Municipalité :	
Courriel (<i>facultatif</i>) :	
Téléphone (<i>facultatif</i>) :	
Site web (<i>facultatif</i>) :	
Nom du mémoire (<i>facultatif</i>) :	

Présentation de l'auteur

Une courte présentation de l'organisme ou de la personne qui présente le mémoire permet :

- de mieux connaître l'intervenant qui s'adresse à elle
- dans le cas d'un organisme, d'en apprécier la représentativité (par son nombre de membres ou d'employés, par exemple)
- d'établir la pertinence de l'intervention par rapport à la question à l'étude.

Est-ce qu'il y a des sujets qui ne sont pas abordés dans le projet de PGMR dont vous aimeriez qu'ils y soient?

Autres opinions, commentaires, recommandations, analyses et/ou son point de vue concernant le projet de PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Dépôt du mémoire

Le dépôt d'un mémoire se fait jusqu'au 13 mai 2022 :

- à l'adresse courriel matresi@mrcmatapedia.qc.ca
- ou par document papier à la MRC de la Matapédia (420, route 132 ouest, Amqui, G5J 2G6) ou à la MRC de La Mitis (1534, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, G5H 2V8)

Exposé général

Le mémoire doit exprimer le plus clairement possible la position de l'auteur sur la question à l'étude. Les opinions exprimées dans le mémoire et les arguments les soutenant doivent :

- être pertinents
- reposer sur des faits
- être mis en évidence dans l'ensemble du mémoire.

Le mémoire est publié sous la responsabilité de son(ses) auteur(s), notamment en ce qui concerne les propos injurieux ou diffamatoires, le respect des droits d'auteur et le respect du droit à la vie privée et du droit à l'image.

Vous êtes invités à consulter le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis au préalable. Ce document est disponible via le www.ecoregie.ca/PGMR.

Les questions suivantes servent à guider vos réflexions. Il n'est pas obligatoire de répondre à chacune d'elles.

Pourquoi le projet de PGMR vous intéresse-t-il?

Quels sont vos commentaires et vos suggestions pour améliorer le projet de PGMR?

Quelle est votre opinion sur les objectifs énoncés dans le projet de PGMR?

Quelles actions devraient être privilégiées pour réduire les déchets dans La Matapédia et La Mitis?

Quelle est votre avis sur la gestion des matières résiduelles actuelles (collecte, activités de sensibilisations, etc.) ?

Annexe 8. Mémoires reçus

MÉMOIRE

SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE PLAN DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2023-2029 DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

PRÉSENTÉ PAR LE CFER DES AVIATEURS



MAI 2022

Mémoire CFER de Aviateurs

Présentation de l'auteur

Le CFER des Aviateurs, situé à Mont-Joli dans le Bas St-Laurent est l'une des 23 école-entreprise qui fait partie du Réseau Québécois des CFER. Le programme CFER est inscrit dans le parcours de formation à un métier semi-spécialisé de l'école québécoise permettant à des jeunes âgés entre 15 et 21 ans d'obtenir un Certificat de formation en entreprise et récupération (d'où l'acronyme « CFER ») émis par le ministère de l'Éducation du Québec. Ce programme est d'une durée de trois ans. Le programme s'articule autour de trois objectifs : former des travailleurs productifs, des personnes autonomes et des citoyens engagés. Dans l'ensemble des CFER, cinq valeurs sont véhiculées au cœur de l'enseignement soit : la rigueur, l'engagement, le respect, l'effort et l'autonomie. Une journée type dans une école CFER, comprends des cours académiques et des périodes de travail dans nos entreprises.

Pour ce faire, une variété de postes de travail en entreprises ont été élaborés afin d'interpeller l'intérêt de tous. Toujours dans le but de sensibiliser les élèves, futurs citoyens engagés dans la société, nous misons sur la sensibilisation de la revalorisation des biens et du recyclage. Les jeunes

peuvent compter sur divers postes de travail qui ont été organisés afin d'exploiter un éventail de ressources, tel que le bois, le papier et le textile.

Pour le bois, un tri est fait afin de l'acheminer vers la bonne transformation soit en différents produits destinés à la revente tels que : fabrication de palettes recyclées, des sacs de bois d'allumage ainsi que des bûches écologiques qui sont faites en collaboration avec une entreprise locale soit : Bois BSL. Il est à noter, qu'autant les garçons et les filles ont une attention considérablement marquée pour le volet du bois !

Pour le textile, les jeunes font la dépersonnalisation et la réparation des uniformes de travail d'entreprises (SAAQ, Hydro-Québec, Bell, SEPAQ, etc.), afin de leur permettre d'en disposer de façon responsable et sécurisée, tout en diminuant leurs coûts d'enfouissement. Les vêtements sont inventoriés, lavés, dépersonnalisés (retrait manuel de toute identification), réparés et destinés à la revente.

Finalement, avec le papier, les élèves font la collecte, le tri, le déchiquetage et la mise en sacs des documents confidentiels de diverses entreprises de la région. En collaborant avec les CFER, cela permet aux entreprises de s'en disposer de façon responsable et sécurisée, tout en diminuant leurs coûts d'enfouissement. C'est sur ce point que nous aimerions nous faire connaître encore plus par l'ensemble de la population Mitissienne.

Pourquoi le projet de PGMR vous intéresse-t-il ?

Touchés par un avenir incertain et précaire pour nos générations futures, nous gardons en tête qu'il faut préserver la planète en favorisant la réduction, la réutilisation et le recyclage des biens. Depuis le début de l'année, la sensibilisation est au cœur de nos discours avec les jeunes, mais nous trouvons que ce n'est pas toute la société qui est impliquée. La rédaction et le dépôt de ce mémoire ainsi que la corvée de nettoyage effectuée sur les terrains de l'Écocentre s'inscrivent directement dans le cadre du cours Autonomie et Participation Sociale. Par ces projets, nous avons travaillé les compétences suivantes : adopter une position réfléchie sur des enjeux tirés de la vie courante et faire une expérience de participation sociale dans son milieu.

Quelles actions devraient être privilégiées pour réduire les déchets dans La Matapédia et La Mitis ?

Suite à des discussions avec les élèves, certains ont mentionnés qu'il pourrait y avoir place à de l'amélioration pour les restaurateurs de la Mitis. Les résidus végétaux semblent être jetés à la poubelle et nous croyons que l'installation des composteurs pourraient aider à réduire leur enfouissement. Afin de toucher un plus grand nombre de gens on suggère aux entreprises l'installation

de petits bacs bruns dans les salles de repas. De plus, comme dans certaines villes déjà, des frais additionnels pourraient être envisagés pour les surplus lors de la pesée des résidus. Plus je jette, plus je défrais !

Le tissu est une belle matière que nous revalorisons, mais les résidus que nous jetons sont considérables à nos yeux. Dans le but de minimiser nos résidus de tissus, nous voudrions développer un partenariat avec des organismes tel que le Cercle des fermières par exemple afin de recevoir nos restes pour qu'ils en fassent de nouveaux produits. La MRC, pourrait s'impliquer dans le développement d'un partenariat avec une entreprise ou une autre MRC afin de donner une deuxième vie à ces tissus.

De surcroît, pour le papier, nous avons déjà une belle visibilité dans la MRC de la Mitis, mais nous aimerions en avoir une meilleure par l'ensemble de la population. Cela favoriserait la réduction de résidus en dehors des sites d'enfouissements techniques. Le CFER de Aviateurs espère donc que la MRC pourrait contribuer à notre rayonnement dans la communauté.

L'idée de faire une collecte annuelle de RDD (résidus domestiques dangereux) comme des pots de peinture, les piles, huiles usées a été soulevée. Cette

démarche pourrait se faire en collaboration avec des entreprises de la région comme par exemple Métal du Golfe.

Par le biais de notre outil pédagogique "La Caravane du recyclage" nous sensibilisons les élèves des écoles primaires de la Mitis quant à l'impact de leurs gestes sur l'environnement. Nous souhaitons maintenant informer plus de gens, comme les adultes, du contenu des Caravanes. Nous pourrions, par exemple, réaliser des capsules d'informations du contenu de nos Caravanes. La MRC, pourrait nous aider en hébergeant nos capsules sur leur site internet ou en facilitant le développement d'un partenariat avec les médias locaux tel que la radio et les journaux. De plus, l'idée d'un partenariat entre le CFER des Aviateurs et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles a été soulevé. Les élèves suggèrent de se faire engager pour aller faire nos présentations auprès d'une clientèle adulte (exemple Club de l'Âge d'Or, entreprises).

Finalement, une autre action que nous aimerions voir se concrétiser serait la réduction de ce qui se retrouve au sol tel que les mégots de cigarettes. Nous estimons qu'il manque de dispositifs pour se départir de ces résidus. Au printemps, nous remarquons que la neige fond, mais pas les résidus. On

propose un “ Party corvée ” avec la communauté pour faire le ménage en joignant l’utile à l’agréable. Par exemple, il pourrait y avoir de la musique, de l’animation, vente de Hot-Dogs à prix populaire, tirage Carte-cadeau, etc. L'idée serait d'en faire une activité familiale de sensibilisation. Nous serions également prêts à nous impliquer en tenant notre kiosque de présentations de notre Caravane.

Mémoire des enfants de Saint-Moïse:

Consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Identification des auteurs:

Agathe Lavoie, St-Moïse
Émy-Jade Sirois, St-Moïse
Clovis Lavoie, St-Moïse
Émy St-Amand, St-Moïse
Billy St-Amand, St-Moïse
Alexis Pineault, St-Moïse
Mariloup Pineault, St-Moïse
Fredérik Pineault, St-Moïse
Alicia Pineault, St-Moïse
Félix Gagnon, St-Moïse
Olivier Gagnon, St-Moïse
Jacob Gagnon, St-Moïse
Koralay Marcoux, St-Moïse
Naomie Sirois, St-Moïse
Ludovic Sirois, St-Moïse
Arianne Sirois, St-Moïse
Nayan Dubé, St-Moïse
Neillie Dubé, St-Moïse
Ély Lepage, St-Moïse
Olivier Levesque, St-Moïse
Camille Roussy, St-Noël
Jacob Roussy, St-Noël
Laurie Arsenault, St-Noël
Marie-Maxim Lavoie, St-Damase

Camille Carrier, St-Damase
Jiliann Boulanger, St-Cléophas
Clarence Boulanger, St-Cléophas
Annabelle Lévesque, Sayabec
Lea Lévesque, Sayabec
Émy Hebert, Sayabec
Maude Boudreau Leblanc, Sayabec
Meggy Pineault, Sayabec
Jade Viel, Sayabec
Angélique Joubert,
Adélia Tremblay, Ste-Irène
Mélina Canuel, Val-Brillant
Jules Dubé-Nadal, Amqui
Justin Poirier, Amqui
Jade Arsenault, Lac-au-Saumon
Gabriel Thériault, Albertville
William Guerette, Causapscal
Mathis Guerette, Causapscal

Présentation des auteurs:

Nous sommes les enfants de Saint-Moïse. Nous n'avons pas le droit de vote, nous n'avons pas de pouvoir sur les décisions des gouvernements. Nous savons que notre opinion ne compte pas aux yeux des dirigeants. Mais nous savons aussi que nous subirons directement les conséquences de leurs choix actuels. Nous sommes ceux qui devront vivre avec les centaines de milliers de tonnes de déchets déversés pendant des années sur notre montagne. Nous sommes ceux qui devront réparer les dégâts.

Exposé général:

Nous sommes en désaccord avec l'implantation d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles à Saint-Moïse. Tout comme dans n'importe quel village de la vallée. Nous connaissons l'importance des habitats naturels pour notre survie. En 2022, il est inacceptable de détruire encore une parcelle intacte de notre milieu sain.

Les changements climatiques, la perte de biodiversité, la déforestation massive, la pollution, la perte de terres agricoles, la diminution des sources d'eau potable sont des causes croissantes d'anxiété pour nous les jeunes de notre génération.

Un lieu qui reçoit des centaines de milliers de tonnes de déchets ne peut retrouver son état d'origine. C'est impossible. Les déchets qui y seront accumulés pendant plusieurs décennies resteront dans ce sol pour toujours. Il y aura TOUJOURS un risque de contamination. Lorsque le sol et l'eau seront contaminés, qui sera tenu responsable? Et qui subira les conséquences des décisions de ces élus d'aujourd'hui?

Nous, les enfants silencieux, qui sommes les adultes de demain.

Nous sommes ceux qui devront assumer les coûts, réparer ce qui pourra l'être et vivre avec les conséquences de l'irréparable.

Surtout, il est vraiment injuste qu'une petite localité assume la responsabilité des poubelles des autres.

*Nous aimons notre village, il fait partie de notre identité. Nous souhaitons y vivre en santé, dans cette nature si précieuse, la préserver, y investir pour que nous et nos enfants puissions aussi y avoir droit. Nous demandons d'être entendus: **Nous ne voulons pas de la multiplateforme de gestion des matières résiduelles à Saint-Moïse.***

Mémoire présenté pour:

Consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint
2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Josée Mélissa Heppell et sa famille
99 1er rang
Saint-Moïse (Québec)
jheppell@enfantjoue.com
(418) 732-5712

Nous sommes citoyens de Saint-Moïse, qui vivent à proximité du site prévu pour la multiplateforme de gestion des matières résiduelles.

Dans votre plan de gestion des matières résiduelles, il est question d'implanter une multiplateforme de gestion des matières résiduelles (LET) à Saint-Moïse. Nous sommes totalement en désaccord avec ce projet dans notre municipalité, et encore plus sur ce terrain.

En effet, la principale raison de notre désaccord, est que ce terrain, à notre connaissance et avec preuve à l'appui, a toujours été un terrain très humide, hydrique (marécage, inondation et dernièrement, habité par un castor). Étant adeptes de VTT, motoneige, chasse, nous avons fréquemment pu observer ce fait depuis le début des années 2000, avant la venue du castor. Même après la lecture de l'étude d'impact, nous avons encore plusieurs réserves sur les risques du projet.

Le fait que l'eau de lixiviation "traitée" sera rejeté dans un cours d'eau circulant sur le site (partie intégrante du bassin versant de la rivière Tartigou, nous inquiète terriblement. L'eau de St-Moïse est réputée pour être une des meilleures ! De plus, la zone du projet est sous l'influence de quatre (4) sous-bassins versants. Même avec l'obligation d'installer 2 membranes, loin de notre pensée de se croire expert en la matière, notre "vision territoriale", l'état du terrain de 2000 à 2020 (humide et marécageux), terrain situé au-dessus d'une montagne (altitude de plus de 335m par endroit), les risques de contamination de l'eau, de l'environnement irréversible, l'absence de service incendie à proximité, la faune et la flore présente, etc... nous laissait présager la non-recevabilité de ce projet, tout simplement.

De vouloir "isoler" le site, est probablement la cause d'une recherche non-approfondie des sites ayant un potentiel, pouvant accueillir le projet sur un si grand territoire (Mitis-Matapédia). Mais à défaut de briser le "beau paysage urbain" sur un terrain d'une ville générant plus 1000 tonnes de déchets par année, il importe peu d'augmenter considérablement le nombre de transporteurs (plus de déchets, plus de transports) vers un site isoler et à l'abris des regards de la 132. Par contre, l'impressionnante vue de la montagne Saint-Pierre à La Rédemption et celle de la montagne à Sainte-Irène (développement touristique, VTT, motoneigne, FQME, etc...) pourront être témoins de la destruction d'une partie de la beauté de l'environnement de la MRC de la Matapédia-Mitis.

Notre famille a choisi cet emplacement pour l'incroyable beauté du paysage, sa quiétude, la faune, l'environnement, la qualité de son air et de son eau. Nous voulions y investir, afin de laisser un bel héritage à nos enfants, qui voulaient rester, à leur tour, citoyens de Saint-Moïse et y investir. De plus, nous avons l'endroit et l'équipement pour y produire notre propre compost ! Selon nos sources, le camion récupérant le compost hebdomadairement effectue environ 9 km pour récupérer 1 seul bac de compost sur 6 dans notre rang...

Comme voisin, nous subirons directement la perte de qualité de vie (bruit, odeurs et éparpillement des matières, circulation, vermine, perte de qualité de l'air, destruction d'un site prolifique pour la faune et la flore à observer, à chasser, etc.) et les pertes financières liées à ce projet, la valeur de notre terrain et la valeur de notre environnement en sera grandement diminuée.

Nous voici maintenant face à une situation qui nous est imposée et à laquelle nous n'avons aucune solution ou recours. Nous n'avons JAMAIS été consulté, par la municipalité, la MRC ou autre. Malgré la pandémie, plusieurs moyens de communication auraient pu être utilisés, afin de demander l'avis, d'informer la population et les entreprises du secteur (je travaille au CPE de Saint-Moïse et nous n'avons jamais reçu d'informations), PRINCIPALEMENT sur le projet. Des moyens ont été utilisés pour nous inviter et nous avons participé à plusieurs rencontres, mais qui portait essentiellement sur la gestion des déchets et non sur le projet de LET.

Considérant que l'acceptabilité sociale et la transparence sont jugées essentielles dans la mise en œuvre de ce projet, nous vous demandons de prendre en considération notre avis et de réévaluer certains aspects du projet (risques, emplacement, transparence, consultation, etc...), de freiner les investissements nécessaires à la poursuite du projet et de prendre des décisions censées, respectueuses et éclairées pour nous citoyens de Saint-Moïse et les autres à proximité (Sayabec, St-Cléophas, route Melucq, La Rédemption, etc), ainsi pour les droits et respect des générations futures, nos enfants.


Josée Méliissa Heppell

Mémoire présenté pour:

Consultation publique du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Identification de l'auteur

Rémi Bérubé
246 Rte 132 est, Saint-Moïse

Présentation de l'auteur

Je suis un citoyen de Saint-Moïse en désaccord avec l'implantation de la multiplateforme de gestion des matières résiduelles dans ma communauté.

Exposé général

Saint-Moïse est à la tête des eaux. La montagne alimente toute la vallée de la Matapédia et ses 2 bassins versants. Un dépotoir sur une montagne est un cadeau empoisonné pour les générations futures. Un risque pour l'eau potable. Une aberration environnementale. Une destruction localisée d'un milieu fragile, précieux et de plus en plus rare. On voudrait que les brésiliens cessent de raser leur forêt tropicale et de brûler les tourbières, mais chez nous au même moment, nos politiciens choisissent de détruire un milieu naturel qui contient des tourbières pour cacher nos déchets des yeux des citoyens.

Saint-Moïse n'a pas de service d'incendie. N'a pas de maire à temps plein, n'a pas d'expert en décontamination. Garder le site caché permettra de camoufler les accidents au lieu de régler rapidement les problèmes, lesquels demanderont un personnel qualifié qui sera difficile d'accès.

Sur papier, la construction est toujours parfaite et sans faille, mais dans la réalité, les erreurs humaines sont fréquentes et la sécurité d'un site n'est jamais assurée. La seule façon de préserver l'eau potable à long terme est de ne pas prendre de risque en amont.

Il n'y a plus de services à Saint-Moïse. Tout ce que nous avons pour attirer les jeunes familles c'est cette nature accessible et en bon état, la qualité de l'air, de l'eau, les petits oiseaux. La qualité de vie à un prix abordable. Avec un pareil site sur son territoire, le dépotoir deviendra l'identité de Saint-Moïse, comment pourrons-nous attirer des gens? Qui viendra vivre dans une communauté avec une pareille mentalité?

